

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **99 (1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Dieu Humanité Patrie*

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

396

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



# COMITÉ CENTRAL

## SPR - Comité central

Le comité central de la SPR a tenu séance à Montreux, le samedi 19 janvier, sous la présidence d'A. Veillon.

M. J.-J. Cevey, municipal à Montreux, souhaite au comité une très cordiale bienvenue et forme des vœux pour la réussite de ses travaux.

Des félicitations sont adressées à J.-P. Rochat, rédacteur à l'« Educateur », pour sa nomination au poste de directeur des écoles de Montreux.

Le comité met au point la liste des membres des commissions permanentes de la SPR. Cette liste paraîtra ultérieurement.

Un avant-projet de règlement pour la commission des affaires scolaires intercantionales (CASIC) est mis en discussion. Des retouches doivent encore lui être apportées pour le mettre en harmonie avec les statuts de la SPR ; il sera alors publié dans le « Bulletin » et soumis à la prochaine assemblée des délégués.

Une longue discussion s'engage sur les instructions qui doivent être données à cette commission car les situations auxquelles elle devra faire face sont loin d'être précises : il y a, d'une part, la SPR, ses sections et, d'autre part, les Départements de l'instruction publique des cantons romands dont dépendent les décisions essentielles, sans oublier l'opinion publique dont le poids peut être un élément important dans les négociations.

Les présidents des sections cantonales intéressées seront prochainement convoqués.

La semaine pédagogique internationale de Trogen aura lieu du 16 au 24 juillet ; la SPR continue à lui accorder son appui.

Les pourparlers avec la SPV pour l'occupation d'un local à Lausanne se poursuivent très favorablement et nous avons l'espoir d'installer prochainement la SPR dans ses meubles, à Lausanne.

Les conditions mises à notre participation au comité de groupe de l'Exposition nationale se sont précisées. Les statuts n'apparaissent plus comme inamovibles et le budget a été considérablement réduit. Notre quote-part ne dépassera en tout cas pas la somme de 4000 francs prévue à la dernière assemblée des délégués.

D'autre part, l'Exposition nationale, en dehors du groupe de l'Education, se propose un vaste reportage-concours auprès de la jeunesse suisse sous le titre : « La Suisse de demain présente la Suisse d'aujourd'hui ». Les associations affiliées à la SPR seront orientées directement à ce sujet.

La séance s'est terminée par un repas offert par l'imprimerie Corbaz pour fêter notre collègue Chabloz et pour rendre hommage à la qualité d'une collaboration qui a duré 18 ans.

G. W.

## Séance commune des comités SLV-SPR

Les comités des deux grandes associations suisses d'enseignants ont tenu leur séance commune annuelle à Bienne, le dimanche 20 janvier, sous la présidence d'A. Veillon.

Si naguère nos relations avec le comité du SLV s'étaient sérieusement détériorées, elles ont repris depuis deux ans une allure plus sympathique ; la séance de Bienne, tout imprégnée de cordialité, a montré une fois de plus combien il est important que le corps enseignant présente devant le monde extérieur une solide unité ; c'est la condition première de toute action efficace.

La dissolution du comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger et sa reconstitution immédiate avec le même titre, mais avec élimination du SLV et de la SPR n'ont en rien résolu les problèmes que pose le corps enseignant de ces écoles ; nos associations suisses doivent continuer à aider nos collègues et les défendre contre les mesures arbitraires dont ils sont souvent les victimes. Une association des anciens maîtres aux écoles suisses de l'étranger vient de se constituer en Suisse ; peut-être pourrions-nous, si elle présente les conditions nécessaires, collaborer avec elle et établir un plan d'action.

Comme je l'ai mentionné dans l'article ci-dessus, les relations entre nos associations et le comité de groupe de l'Exposition se sont grandement améliorées et une collaboration active est devenue possible. Le catalogue du groupe, paru d'abord en allemand, vient d'être traduit et va être distribué ; mais il contient plus de principes que de réalisations concrètes. Il devra d'ailleurs être probablement élagué encore, car l'exposition se veut moderne et elle veut montrer peu de choses, mais de façon frappante.

La séance de relevée nous a permis d'entendre un exposé et des précisions donnés par MM. Barth et Cattaneo, du comité de l'Exposition nationale, sur l'enquête « La Suisse de demain présente la Suisse d'aujourd'hui ».

Quatre thèmes pourraient être choisis : l'histoire locale, les mœurs, géographie-économie, le commerce avec l'étranger.

Une classe pourra traiter un des quatre thèmes ou se subdiviser en groupes dont chacun choisira l'objet de son étude. Ce n'est pas aux maîtres à faire le travail, mais ils doivent le diriger et l'organiser. Les meilleurs travaux seront récompensés et ils seront exposés probablement dans les locaux du Comptoir. On prévoit le démarrage des travaux en avril et ils devront être présentés au début de juin. Ces dates ne sont qu'indicatives et pourront être modifiées suivant le régime scolaire des cantons. Le corps enseignant sera d'ailleurs renseigné très prochainement et les associations recevront les instructions nécessaires.

Séance de bon travail, dans une atmosphère agréable.

G. W.

## Guilde de documentation

Nous exécutons les commandes de BT dès que nous avons reçu ces brochures de France, mais les délais de livraison sont toujours de quelques semaines.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :  
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

## 7e Congrès SPV

### DISCOURS DE M. LE CONSEILLER D'ETAT OGUEY, CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, vous avez tenu à associer le Département à votre congrès annuel. Je vous en remercie vivement. Votre invitation ne serait-elle qu'un geste de courtoisie à l'égard du Département et de son chef qu'elle serait déjà grandement appréciée. En réalité, elle est plus que cela. J'y vois, pour mon compte, une manifestation publique de cet esprit de collaboration confiante qui, dans l'année qui vient de s'écouler, s'est affirmé mieux que par des paroles.

C'est ainsi qu'en mettant à l'étude des problèmes qui se posent aux responsables de l'instruction publique, votre société peut apporter une précieuse contribution à leur solution. Ces problèmes sont en effet si complexes et si importants que leur étude parallèle par des organes du Département et par des commissions de votre société ne fait pas double emploi. Elle permet de mieux en dégager les données, de les considérer sous des éclairages différents et surtout, grâce au décalage des points de vue, d'en obtenir, pour ainsi dire, une image stéréoscopique. C'est pourquoi je vous félicite et vous suis reconnaissant d'avoir proposé à l'étude de deux commissions le problème de la pénurie de personnel enseignant, d'une part, celui des classes supérieures et de la division générale des collèges, d'autre part. Je note avec une satisfaction particulière que ce second problème est étudié en liaison avec la Société vaudoise des maîtres secondaires. Mais ce qui me réjouit le plus, c'est que vous ayez demandé au Département de désigner un observateur pour chacune de ces deux commissions. Dans ces deux cas, l'invitation est venue de votre société. Mais l'esprit de collaboration souffle aussi dans l'autre sens, plusieurs faits peuvent en témoigner.

Il est naturel que le chef du Département profite de cette occasion où il se trouve parmi vous pour vous informer des travaux du Département et faire l'inventaire des grands problèmes à l'étude. Je ne sais pas si le Département est en passe de devenir une maison de verre. Ce dont je suis certain, en revanche, c'est qu'il n'est pas une tour d'ivoire. Si en effet, je considère tous les renseignements qui vous sont donnés par votre comité et par vos délégués aux diverses commissions officielles sur l'état des travaux en cours, je me demande quelle information je pourrais encore vous apporter. Tout au plus puis-je vous dire dans quel esprit certaines décisions déjà connues de vous ont été prises.

La modification de l'organisation du Département, par la création d'un secrétariat général, procède de la même cause qui a motivé, il y a bientôt trois ans, la constitution de la commission extra-parlementaire de la structure de l'école vaudoise. La constatation que les problèmes les plus importants se posent globalement et portent essentiellement sur les articulations entre les divers degrés de l'enseignement, devait avoir pour conséquence la création au Département d'un organe de coordination et d'étude dont le champ d'activité recou-

vre l'ensemble de l'institution scolaire vaudoise. Le secrétariat général est de création trop récente pour que je puisse en dire plus pour le moment. Je tiens simplement à souligner, à ce propos, la constance de la politique de « découplage » appliquée d'abord avec succès à l'intérieur de l'enseignement secondaire et qui se poursuit maintenant dans un cadre élargi. L'existence de la grande commission extra-parlementaire en est un autre témoignage. Même si vous n'étiez pas étroitement associés à ses travaux et informés aussi bien que moi de leur avancement, je m'interdirais d'en parler. Ce n'est pas que je me désintéresse de ce qui s'y passe ou que je n'aie pas une opinion personnelle sur les positions peut-être provisoires qui s'y prennent. Mais vous comprendrez aisément que le Département soit tenu à la plus grande réserve jusqu'au moment où lui sera remis le rapport d'une commission dont il a voulu qu'elle travaille en toute indépendance.

L'événement pédagogique le plus marquant de 1962 a certainement été le congrès de Bienne de la Société pédagogique romande et le rapport « Vers une école romande », résultant lui aussi d'une collaboration non seulement intercantonale, mais aussi entre degrés de l'enseignement.

Les résolutions votées à Bienne sont maintenant entre les mains des Départements de l'instruction publique des cantons romands. Un premier échange de vues a eu lieu à la Conférence des chefs de ces Départements, en septembre, lors de la séance annuelle. Il a abouti à la décision de constituer une commission intercantonale, composée d'un représentant départemental par canton. La tâche de cette commission est, premièrement, d'étudier les résolutions du congrès de Bienne en vue des propositions à faire aux chefs des Départements pour leur mise en œuvre, secondement de dresser l'inventaire des possibilités de coordination, troisièmement enfin d'échanger des informations sur les études en cours dans chaque canton pour tenter de les infléchir dans le sens de l'harmonisation souhaitée. On n'en est donc pas encore à la constitution de cette sorte de parlement scolaire intercantonal proposé par le congrès de Bienne. Vouloir brusquer les choses en un domaine où la souveraineté cantonale est encore aussi jalousement préservée n'aboutirait qu'à la confusion et à l'inefficacité. Tout ce que je puis vous dire, c'est que le rapport si excellemment étayé de M. Jean-Pierre Rochat, cet exposé si réaliste dans son appréciation nuancée des divers facteurs en cause, fera date dans l'histoire des institutions scolaires des cantons romands. Il a déclenché un mouvement et aura une suite. Votre société peut en être fière, puisque c'est elle qui a pris l'initiative du sujet traité au congrès de Bienne. Je vous demande de faire confiance à notre Département et à son représentant au sein de la commission intercantonale des chefs de l'Instruction publique, et qui est précisément le secrétaire général de notre Département. L'esprit dans lequel nous travaillerons est celui-là même qui a inspiré la commission « Vers une école romande ».

Vous conviendrez avec moi qu'un autre fait marquant de l'année 1962 a été la mise sur pied du *cours de formation accélérée d'instituteurs et institutrices*, nouvel exemple de fructueuse collaboration avec vous, puisque vos délégués au sein de la commission consultative



pédagogique de l'enseignement primaire ont contribué à l'élaboration du projet et que vous êtes largement représentés dans la commission de surveillance du cours. C'est enfin à un des vôtres qu'a été confiée la direction en cours. Je tiens à remercier ici M. Robert Michel pour le dévouement, le cœur et l'intelligence avec lesquels il s'acquitte de sa tâche. Elle est très lourde de travail et de responsabilités. On a pu lire récemment une statistique sur le cours et, du fait que, sur 243 inscrits, 79 le suivent actuellement, on a tiré une conclusion rassurante sur le niveau intellectuel et culturel des « étudiants ». Sans doute la somme des éliminations et des abandons est-elle significative d'exigences rigoureuses. Mais il est toujours risqué d'inférer de données quantitatives une conclusion sur la qualité. Je préfère pour mon compte vous lire l'appréciation de M. Michel, somme des jugements portés par les maîtres : « Les maîtres enseignant l'une ou l'autre des disciplines du programme sont unanimes à louer l'appétit de savoir, le zèle au travail des candidats. L'atmosphère des classes est très sympathique, en raison du sérieux et de l'intérêt prêté à l'enseignement, des questions posées, de la participation active des étudiants. Ceux-ci fournissent à domicile un travail souvent considérable pour se hausser au niveau des exigences du programme. Ils sont conscients des lacunes de leur formation culturelle, mais compensent en général ce déficit par une maturité d'esprit, une expérience de la vie et surtout un désir de se perfectionner très évident. »

J'en viens enfin à une véritable information. Il ne s'agit encore que d'un projet de notre Département, à présenter prochainement au Conseil d'Etat qui en décidera.

La nomination de M. Cavin à la tête du service de l'enseignement primaire a laissé vacant le poste de maître de pédagogie à l'Ecole normale. Des mesures provisoires ont été prises pour son remplacement en attendant une solution qui, à mon avis, devrait permettre de résoudre deux problèmes depuis fort longtemps posés. Le premier est celui d'une liaison organique entre l'Ecole normale et l'enseignement primaire; le second est le problème de l'encadrement des instituteurs et institutrices débutants, en d'autres termes, du passage si difficile de la théorie à la pratique pédagogique. « Le drame du débutant est sa solitude », écrit, dans le dernier numéro de l'*Educateur nationale* un jeune instituteur français, et il ajoute : « Le plus difficile pour moi a été de résoudre cette douloureuse contradiction : m'affirmer comme maître et me savoir apprenti. » Notre projet conçu en collaboration avec la direction de l'Ecole normale, est de confier l'enseignement de la pédagogie, à l'exclusion de l'histoire des doctrines pédagogiques, à deux inspecteurs, dont la tâche, en cette dernière qualité, serait uniquement de visiter et de conseiller les débutants durant cette première année pendant laquelle ils sont à la disposition du Département et non encore véritablement intégrés dans un arrondissement. Cette solution nécessiterait la nomination de deux nouveaux inspecteurs. Elle présente de gros avantages pour l'Ecole normale, dont l'enseignement de la pédagogie sera vivifié par le contact permanent avec la réalité vivante de l'école et dont l'action formative se poursuivra au-delà de la fin des études. Elle sera bénéfique pour les débutants, qui seront suivis pendant cette première année, souvent décisive, par une personne qu'ils connaissent déjà. La tâche des inspecteurs d'arrondissement, surchargés par le nombre des classes à visiter et celui des rempla-

cants à mettre en train, en sera quelque peu allégée et ils pourront consacrer plus de temps à l'étude des problèmes pédagogiques de notre temps. Et surtout, ils ne souffriront pas de ce sentiment douloureux de laisser les débutants trop longtemps livrés à eux-mêmes.

Ce n'est qu'un projet, auquel notre Département tient beaucoup. Je me suis demandé s'il n'était pas prématuré de vous en informer avant que le Conseil d'Etat ait été appelé à se prononcer. Mais la collaboration ne se conçoit pas sans l'échange des intentions, d'une part, et d'autre part, les multiples avantages de ces innovations sont telles que je pense qu'elles ne soulèveront pas d'objection majeure de la part du gouvernement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serais maintenant au bout de mon allocution, bien trop longue déjà, si je n'avais encore un devoir à remplir : l'hommage que mérite ici M. Adrien Martin, qui s'est retiré après 45 ans de bons, fidèles et loyaux services. C'est à dessein que j'emploie cette formule banale, parce que, lorsqu'on parle de M. Martin, ces mots souvent galvaudés reprennent toute la plénitude de leur sens. Il a été un chef de service d'une autorité morale incontestée, entièrement consacré à sa tâche et à cette école vaudoise qu'il a aimée d'un amour clairvoyant. Connaissant comme pas un le pays, dans sa diversité et avec ses particularités locales, il ne jugeait pas l'école selon un critère uniforme et idéal. Elle était, pour lui, ce que la font des hommes, avec leurs imperfections, leurs enthousiasmes, leur dévouement, leurs défaillances aussi parfois. Parmi les nombreuses qualités dont M. Martin a fait preuve et qui peuvent être citées en exemple, je ne retiendrai ici que son inlassable goût d'apprendre, son besoin jamais satisfait de perfectionnement personnel, resté aussi vif à la fin de sa carrière qu'au début.

Les changements intervenus parmi les collaborateurs directs du chef du Département vous sont connus. Ils témoignent tous de cette volonté d'abaisser les cloisons à laquelle j'ai fait allusion. Qui mieux que M. Ernest Cavin pourrait établir entre l'enseignement primaire et l'Ecole normale le pont qu'exige la vocation de cette dernière au service du premier ? La nomination à la tête du service de l'enseignement secondaire de M. Jean Mottaz, qui pendant vingt ans a dirigé non seulement le collège, mais aussi les écoles primaires de Nyon, est tout aussi significative de cette même volonté. Enfin en confiant à M. Marcel Monnier le poste nouveau de secrétaire général, le Conseil d'Etat a porté son choix sur un homme qui a toujours considéré les problèmes non dans l'optique étroite d'un seul degré de l'enseignement, mais avec le souci, qu'il a toujours partagé avec moi, d'établir des liaisons.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention, vous dis à nouveau le plaisir que j'ai à me retrouver parmi vous et fais des vœux pour que la Société pédagogique vaudoise continue son œuvre dans un esprit de confiante collaboration avec le Département, dont le but n'est pas autre que le vôtre : le bien et l'intérêt des enfants qui vous sont confiés.

#### MEMBRES HONORAIRES PROCLAMÉS LE 26 JANVIER 1963 :

M<sup>mes</sup> Champod-Monney Julia, Sainte-Croix  
Guex Berthe, Lausanne  
Müller-Barraud Alice, Prilly  
Roy-Thaler Juliette, Chavornay.  
M<sup>lles</sup> André Olive, Begnins

Buttex Clémence, Clarens  
 Gueissaz Cécile, Sainte-Croix  
 Kirschmann Suzanne, Renens  
 Lenoir Louissette, Montricher  
 May Madeleine, Glion  
 Vonwiller Mathilde, Lausanne.  
 MM. Bignens Ernest, Chavannes-Renens  
 Born Joseph, Baulmes  
 Bornand Charles, Lausanne  
 Bouquet Francis, Bussigny-près-Lausanne  
 Corthésy Roland, Renens  
 Francillon Louis, Suchy  
 Junod Maurice, Cottens  
 Menétrey André, Bussigny-près-Lausanne  
 Nicolier Ernest, Crissier  
 Rapp Daniel, Chésérax  
 Regamey Louis, Les-Monts-de-Pully  
 Schülé Adrien, Blonay  
 Sénéchaud Marcel, Lausanne

Nous félicitons ces 24 collègues pour leur longue fidélité à notre Association et leur souhaitons une heureuse retraite.

#### MEMBRES HONORAIRES POUR 15 ANS D'ACTIVITÉ ET PLUS :

MM. Blanc Albert, Lausanne  
 Egloff Alphonse, La Tour-de-Peilz  
 Geiser Edouard, Vevey  
 Gesseney Louis, Renens  
 Jatton Robert, Vevey  
 Spring Rodolphe, Lausanne.

Nous félicitons également ces derniers pour leur promotion à un autre ordre d'enseignement, mais nous leur faisons part également de notre regret de les voir quitter la SPV.

#### Déclin de l'Ecole primaire vaudoise ?

Dans le courant de l'année 1962, F. Petit a fait un exposé lors d'une assemblée de l'APEL sur les conditions du travail dans l'enseignement, exposé qui a rencontré un écho favorable et qui est à l'origine des rapports demandés aux sections sur ce sujet.

Notre collègue résume son argumentation dans les lignes ci-dessous que nous publions bien volontiers.

*« La lutte de ce qui est ancien, de ce qui existe, de ce qui s'obstine contre le développement et le perfectionnement est toujours la même. Tout ordre finit par engendrer le pédantisme : pour s'en débarrasser, on détruit cet ordre, on entre dans une nouvelle époque, et cela dure un certain temps jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'il faut remettre de l'ordre ».*

Goethe (« Aus Kunst und Altertum », 1923).

Nous vivons une période difficile en matière d'éducation de la jeunesse, une de ces époques « où l'on se rend compte qu'il faut remettre de l'ordre ». Depuis la fin de la guerre, le monde se transforme avec une rapidité inconnue des générations passées. L'irruption d'une technique avancée dans toutes les activités de l'homme, l'extraordinaire développement de la productivité, le rythme sans cesse accéléré de la vie, tout cela et bien d'autres phénomènes encore exercent sur l'école une pression de jour en jour plus forte. On comprend dès lors qu'une commission extra-parlementaire étudie, à l'échelon cantonal le plus élevé, une réforme complète des structures scolaires. Or, pendant que s'élabore,

lentement et difficilement, ce nouveau statut de l'école vaudoise, l'enseignant s'interroge sur le sens et l'efficacité de ses efforts.

Il faut, que cela plaise ou non, faire une première remarque : notre école primaire vaudoise ne jouit plus de la considération d'antan. Comme le disait l'un d'entre nous : « De plus en plus, l'école primaire devient cette école d'où on désire sortir le plus vite possible ! » Ce qui n'est pas, avouons-le, une ambiance particulièrement réconfortante pour le corps enseignant primaire qui doit trouver dans son enthousiasme, dans sa foi pédagogique, les forces nécessaires et quotidiennes. Bien sûr, il y a toujours eu, et il y a encore des éducateurs particulièrement doués qui se jouent des difficultés, qui « réussissent », grâce à leur ingéniosité, à leur talent. Toutefois, beaucoup de maîtres et de maîtresses constatent que jamais les problèmes ne se sont posés avec une telle acuité, jamais les complications ne sont apparues si inextricables.

Qu'on nous comprenne bien ! Nous ne désirons pas peindre le diable sur la muraille. Notre profession demeure la plus belle de toutes, certes, mais il n'est pas moins vrai qu'elle devient aussi la plus difficile. Il convient donc d'examiner d'où provient cette difficulté croissante d'enseigner.

#### Les facteurs dits extérieurs

Il y a tout d'abord les facteurs dits extérieurs. La vie a pris, dans nos agglomérations urbaines, un rythme enfiévré. Le bruit est général, aussi bien sur le chemin de l'école que dans les appartements souvent mal construits. Beaucoup de parents, soumis dans leur travail à des cadences harassantes, ne peuvent plus créer, pour leurs enfants, le havre qu'était le foyer d'autrefois. Le climat familial s'est profondément transformé, l'absence de la mère devient de plus en plus fréquente. Nous nous bornons ici à une simple constatation de faits. Il n'entre pas dans nos intentions de formuler une appréciation critique sur cette nouvelle situation (un « Educateur » entier n'y suffirait pas) mais il est nécessaire de remarquer qu'elle entraîne des conséquences considérables sur le climat de l'école elle-même.

En outre, personne ne conteste également que l'esprit, l'intelligence et l'imagination de l'enfant sont sollicités de mille façons par les moyens modernes d'information (qui sont parfois des moyens de déformation !). La radio, la télévision, les journaux illustrés (qui ne sont pas tous de qualité) créent autour de lui un monde nouveau, riche de séductions disparates.

Si l'on ajoute à cela un mouvement irréductible d'émancipation de la jeunesse (qui comporte des aspects très positifs d'ailleurs) et une crise générale de l'autorité, on admettra qu'il y a déjà matière à réfléchir...

#### Que devient notre école dans cette évolution ?

On peut dire, je crois, que notre école résiste tant qu'elle peut ! Mais avec des succès très relatifs. S'est-elle adaptée à ces circonstances nouvelles ? Il serait injuste de l'accuser d'immobilisme, mais il serait également exagéré de prétendre que le souci d'innover, de s'adapter, l'a imprégnée de la base au sommet ! Depuis une trentaine d'années, les programmes y sont les mêmes (ou à peu près), les manuels se sont quelque peu aérés, mais leur esprit est le même, les horaires hebdomadaires sont quasi identiques.

Par opposition, citons l'école secondaire qui, sans changer radicalement d'esprit, a vu quand même se produire en son sein des réformes de structure non

négligeables : mixité, création de 3 sections (au lieu de deux), latin à 12 ans (au lieu de 10), création d'un cycle d'observation et d'orientation.

Rien de semblable dans l'enseignement primaire. Seules les classes d'O.P. ont rompu le cycle traditionnel d'études primaires. Peut-on dire (nous pensons à celles de Lausanne aux effectifs excessifs) que cette innovation, dans sa forme actuelle, comble de joie parents, élèves et maîtres ? Par souci d'objectivité, citons toutefois la création d'internats ménagers qui, si nous sommes bien renseignés, est une réussite.

#### *Déclin de l'école primaire ?*

L'analyse qui précède est certes sommaire, nous en convenons. Et nous ne prétendons pas à l'objectivité parfaite ! Il importe cependant de ne pas se dissimuler que, dans l'ensemble, le crédit de l'école primaire s'est effrit. Et, par voie de conséquence, la profession enseignante s'est dévaluée. Autrefois, on disait d'un jeune homme : « Il est au bénéfice d'une bonne formation primaire ! » et cela voulait dire quelque chose. Aujourd'hui c'est avec un brin de compassion et d'étonnement attristé qu'on entend : « Il n'a fait que l'école primaire ? ! » La démocratisation des études secondaires est certainement pour quelque chose dans cette optique nouvelle, mais ce serait une erreur de se contenter de cette explication commode.

Le corps enseignant se rend compte de cette affligeante évolution. Il a appuyé la création de classes à options, au degré supérieur. Mais ces classes sont un peu comme un ballon d'oxygène et cette réalisation est comme le poumon d'acier qui permet au poliomyélitique de respirer encore...

#### *Que faire ?*

Il est aisé, dira-t-on, de critiquer. Mais qu'y faire ? Quels remèdes proposez-vous ? Quel miracle allez-vous inventer ? Nous n'avons pas la prétention d'opérer des miracles. Nous savons la difficulté du problème. Quelque trente années d'enseignement nous ont appris la circonspection. Les conditions de l'enseignement sont si diverses ! Il y a l'effectif de la classe (là est d'ailleurs le nœud de presque toutes les questions), le tempérament du maître, la composition même de la classe (il y en a de faciles, et de moins faciles !), il y a l'appui, l'indifférence ou, parfois, l'hostilité des parents. Il y a enfin cet exaspérant immobilisme, cette paresse d'esprit de ceux qui pensent avoir tout dit quand ils ont affirmé avec un hochement de tête : « De notre temps, on faisait comme ci ou comme ça ! »

Rien de moins facile donc que de proposer des remèdes efficaces. Et pourtant ! Ne voit-on pas que, trop souvent, nous prêchons dans le désert, que, malgré nos efforts, les résultats sont maigres, que l'instabilité règne, que les connaissances ne se fixent pas ? Comment faire pour maintenir nos élèves en appétit de savoir ? Comment lutter contre la nervosité ambiante (surtout dans les collèges citadins) ? Comment lutter contre la dispersion de l'esprit, contre le vagabondage intellectuel ? Comment créer un climat qui favorise la réflexion, le tranquille cheminement de la pensée, l'application et le soin dans l'exécution du travail ? Comment enfin accorder la place qu'elles méritent à cette éducation du cœur, à cette élévation de la conscience individuelle et sociale dont nos élèves ont toujours plus besoin ?

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de répondre à toutes ces redoutables interrogations. Il s'agit d'un travail collectif de tous les enseignants, chacun apportant sa pierre à l'édifice. Il convient ici de remercier le

comité central de la SPV qui, conscient de l'importance de ces problèmes, a proposé à toutes les sections de notre société l'étude de nos conditions de travail.

#### *Quelques suggestions*

Les suggestions qui suivent sont de valeur très inégale. Elles concernent plus particulièrement les écoles lausannoises que nous connaissons assez bien pour y enseigner depuis bientôt 25 ans.

Tout d'abord, il est nécessaire d'entreprendre une lutte acharnée contre les effectifs trop chargés. Dans certaines classes, ils ont tendance à augmenter. Il conviendrait, comme première étape, de diminuer ceux des écoles enfantines, des 3es, des 6es et des classes d'O.P. Les classes supérieures sont également trop chargées.

Certaines classes citadines voient leur travail gravement perturbé par le bruit insupportable de la circulation des véhicules à moteur. Il faut rechercher avec opiniâtreté les remèdes à apporter : obturation des fenêtres et aération par ventilateurs. Empêcher à tout prix la construction de nouveaux collèges au bord des voies publiques de circulation. A l'intérieur de la classe, généraliser le mobilier silencieux.

Deux disciplines sont loin d'avoir la place qu'elles méritent à tous les degrés de la scolarité primaire : la culture physique et les travaux manuels. Le sport est le meilleur dérivatif à la nervosité ambiante ; c'est lui qui parvient le mieux à équilibrer le psychisme de nos jeunes citadins. Quant aux travaux manuels, ils favorisent puissamment la concentration de l'esprit, ils répondent à des besoins profonds chez l'enfant. Encore faut-il que ces deux disciplines s'exercent dans de bonnes conditions : terrain de sport à proximité du collège, salle de travaux manuels, matériel en bon état. Ski, natation en piscine, école à la montagne doivent être développés et les moyens matériels mis à disposition.

L'école ne doit pas se borner à regarder avec méfiance ces puissants moyens modernes d'information que sont le cinéma et la télévision. Elle doit s'approprier ces nouveautés (qui ne le sont plus tant que ça) et en faire bénéficier largement la jeunesse. Un grand effort doit être fait, au surplus, pour améliorer la qualité des films.

La spécialisation étant une exigence de l'époque moderne, l'enseignement ne peut pas l'ignorer : il faut favoriser de plus en plus l'échange d'heures et de compétences entre maîtres.

Il faut revoir complètement le régime des vacances qui, actuellement, est sans rapport étroit avec la fatigue nerveuse de l'enfant (trimestres trop longs, interruptions de trop courte durée, en automne notamment). L'essentiel n'est pas, en définitive, « le nombre d'heures annuel », mais l'utilisation judicieuse de ces heures. Le corps enseignant ne demande pas à travailler moins, il demande à travailler mieux.

Notre enseignement, enfin, manque souvent de séduction ! C'est l'aridité des programmes qui en est parfois la cause. Organisons donc, par collèges, ou par régions, des séances culturelles (théâtre, musique, etc.) dans lesquelles se révéleront des talents inattendus et inconnus.

Et pourquoi les maîtres n'organiseraient-ils pas, dans les collèges et entre les collèges des matches de football, de basket, de ping-pong, d'échecs ? Tout au long de ces joutes, le maître apparaîtra de plus en plus comme l'animateur, l'ami, le confident des jeunes qui lui sont confiés.



« Et quand ferez-vous l'école ? » rétorqueront les gens dits sérieux. A cette ironique question, nous répondrons par un mot puisé dans « Questions » de C.-F. Ramuz : « La vie de l'homme commence par un grand effort non consenti et qui porte d'ailleurs tout entier sur l'instruction livresque. » Et n'est-ce pas le grand Pestalozzi qui a affirmé : « N'importe quelle étude ne vaut pas un sou si elle vous gâte le courage et la joie. » Tous les maîtres qui ont fait, dans la direction esquissée ci-dessus, les timides essais que permet notre organisation scolaire ont été largement payés de retour. Dans l'accomplissement du programme officiel, ils ont obtenu de leurs élèves un effort, consenti cette fois, et donné avec joie. N'y a-t-il pas là un puissant moyen de rendre notre école attractive ? Ne voit-on pas le péril de cette école publique où la formation intellectuelle prend dangereusement le pas sur l'éducation du cœur et de l'esprit ? Ne devons-nous pas faire un plus grand effort pour être dispensateurs de culture ? L'éducateur n'est-il pas, par définition, celui qui cherche à découvrir les virtualités et à les développer ?

Nous savons que nos suggestions seront diversement accueillies. Qu'on veuille bien admettre que le signataire de ces lignes n'a eu qu'un but : conserver à chacun le courage et la joie dans l'exercice d'une profession qui, comme nous l'avons dit précédemment, devient de plus en plus difficile malgré sa grandeur et sa noblesse.

*Fernand Petit, maître primaire, Lausanne.*

### Association des maîtres de classes supérieures

Nous nous permettons de vous rappeler que c'est le dernier moment pour répondre au questionnaire que vous avez reçu pendant la semaine. Il nous faut ces réponses lundi soir 4 février, dernier délai. Adresse : M. Porchet, maître de la classe supérieure de Mézières (VD). Merci d'avance.

*Le comité.*

### Un « rien » qui fait plaisir

De la « Feuille d'Avis de Lausanne » : Fiez. — ...Séance du Conseil général... A l'unanimité, une prime de fidélité et d'encouragement de 600 francs par an est allouée à l'instituteur ...qui dirige depuis 15 ans la classe unique avec compétence et une haute conscience professionnelle.

### Echallens

Notre habituelle séance de gymnastique et de jeux aura lieu mardi 5 février 1963, à 16 h. 45, à la grande salle.

### Objets trouvés au cinéma Capitole

1 écharpe de laine.

1 collier.

Prière de les demander à Mlle Fr. Waridel, Plaine 84, Yverdon.

### Yverdon : Stamm

Le 4 février 1963, à 16 h. 30, à l'Hôtel du Centre d'Yverdon : *Le Congo*, causerie-film, par M. Ray, inspecteur.

Invitation cordiale à tous les collègues du district.

*Le comité.*

### AVMG - Excursion Bretaye-Les Diablerets les 9 et 10 février

Le cours est destiné aux maîtres désireux de se documenter sur les problèmes que posent l'organisation et la conduite d'une excursion à ski avec une classe.

Logement en dortoirs. Possibilité de rejoindre le cours le dimanche matin.

Renseignements et inscription auprès du chef de cours : J.-J. Lamercy, rte du Chasseur 13, Prilly.

## GENÈVE GENÈVE

### Centre d'information

#### Leçons de langage II

A la suite du succès encourageant que connut la première série de ces exercices d'élocution, Mlle Pilet a bien voulu composer une seconde série de questionnaires, les planches étant l'ouvrage de nos deux collègues Cornioley et Racine, dont le talent de dessinateur nous est précieux.

Les 23 chapitres comprennent 31 planches, chacune illustrant par une scène complète le sujet traité en 20 questions, à la portée des écoliers de 5 à 10 ans. Les dessins sont faciles à reproduire au tableau ; les enfants peuvent les colorier après les avoir copiés. De sorte que ces leçons de langage développent non seulement l'élocution des enfants, mais aussi leur sens de l'observation et leur goût artistique.

Voici les thèmes traités autour des 5 centres d'intérêt choisis :

Fêtes : L'Escalade, Noël, Nouvel-An, Pâques, Fête des mères, Premier août, Anniversaire : 7 planches.

Nos vêtements : Eté-hiver, Noirs, Esquimaux : 3 planches.

Histoires : de la cerise, de l'herbe, du lait, du blé, de la vigne : 5 planches.

Métiers : le boulanger, le gendarme, le maçon, le mécanicien, le jardinier, le menuisier, l'employé de bureau, l'institutrice, l'agriculteur, le laitier : 10 planches.

Matières : le bois, le fer, le verre, le caoutchouc, les tissus, le papier : 6 planches.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à ce travail de rencontrer la même faveur que le précédent auprès de nos collègues dames et de leurs élèves. Il est vendu au prix de 6 francs, à verser au CCP I 15155 UIG (CI) en passant votre commande (Langage II) sans tarder.

*E. F.*

### Atelier de démonstration d'apprentissage

L'industrie genevoise des machines, appareils et instruments occupe dans l'économie du canton une place très importante puisqu'elle donne du travail à 14 000 ouvriers et employés. L'usine des industriels en métallurgie comprend 21 entreprises qui forment plus de 500 apprentis, y compris ceux des services administratifs et commerciaux. Il en faudrait 1000 pour assurer la relève et le développement des entreprises.



Malheureusement le recrutement devient difficile ; dès 1960, les candidats se sont raréfiés et la qualité des postulants a été en diminuant.

Trois éléments surtout dominent la situation actuelle : d'abord, le besoin impérieux de revaloriser aussi bien chez les jeunes que chez leurs parents les métiers manuels. Il est inquiétant de voir les jeunes Suisses dédaigner ou abandonner les activités de la production qui dépendent de plus en plus de la main-d'œuvre étrangère.

Le deuxième élément c'est la collaboration nécessaire qui s'est établie et doit se développer entre l'école et l'économie en général et l'industrie en particulier ; les premières expériences ont été très satisfaisantes et on en peut attendre encore beaucoup.

Enfin, la dégradation de la famille pose des problèmes de plus en plus lancinants. Une proportion toujours plus considérable de jeunes sont privés des avantages d'un foyer normal et des conseils ou de l'exemple de parents attentionnés. Il y a un gros effort à entreprendre pour remédier à cette situation et non seulement l'école et les services sociaux des entreprises doivent s'en inquiéter, mais toutes les organisations publiques et privées doivent collaborer à la solution de cet angoissant problème.

\* \* \*

Pour attirer l'attention du public sur cette situation, l'UIM a organisé, au Pont-de-la-Machine, un atelier de démonstration dans lequel cinq apprentis, un tourneur, un fraiseur, deux ajusteurs et un monteur en appareils électro-mécaniques travaillent sous les yeux du public comme s'ils étaient à l'usine, de même qu'un dessinateur et une dessinatrice.

D'autre part, des panneaux photographiques présentent les différents métiers et la filière à suivre pour y parvenir. Une documentation est à la disposition des visiteurs et un maître d'apprentissage peut donner tous les renseignements souhaitables.

Il est malheureusement trop tard pour engager nos collègues à visiter cet atelier de démonstration ; nos

lecteurs en ont déjà trouvé l'annonce en temps utile dans un précédent numéro de notre journal.

Lors de l'ouverture de cet atelier, M. M. de Meuron, président de l'UIM et M. Haller ont exposé le but de cette manifestation et ont attiré l'attention d'une nombreuse assistance sur les difficultés auxquelles les industriels doivent faire face et sur l'intérêt que présente pour les jeunes gens et les jeunes filles un apprentissage dans une de nos entreprises. Merci d'y avoir associé le corps enseignant primaire.

G. W.

## Démocratisation des études

L'Action syndicale universitaire a organisé un séminaire dont toutes les séances ont lieu à la Maison des Jeunes, 5, rue du Temple, au 2e étage.

Deux séances consacrées à l'information ont eu lieu le 24 janvier où M. Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, qui a exposé la situation actuelle en Suisse, et le 28 janvier, où M. S. Ziegler, chargé de recherche à la faculté de droit a parlé des déficiences des institutions dans l'enseignement supérieur et des problèmes sociologiques : milieux sociaux-professionnels et orientation scolaire.

Après ces deux séances, les suivantes s'occuperont des moyens de pallier les déficiences et chercheront des solutions. Elles auront lieu :

Le mardi 5 février, à 20 h. 30, avec la participation de M. Jotterand, secrétaire du Département de l'instruction publique, et M. Ducret, du service des bourses de ce département, seront évoqués les problèmes financiers et d'organisation scolaire.

Le jeudi 14 février, à 20 h. 30, avec la participation de M. R. Dottrens, professeur de pédagogie. Ce sera le tour des problèmes pédagogiques et de la limite d'une démocratisation des études.

Tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes sont cordialement invités.

G. W.

# NEUCHÂTEL

## Cartel VPOD

Depuis plusieurs mois, aucune assemblée des délégués n'avait été convoquée par suite de la démission du président.

Nous avons enfin trouvé quelqu'un qui veuille bien prendre la direction du Cartel : M. Willy Kurz, professeur à la Chaux-de-Fonds. C'est donc cet excellent collègue secondaire qui assumera la présidence de la première séance de l'année.

Il s'agissait d'abord de nommer un nouveau caissier, mais l'absence de nombreux délégués nous empêcha de le désigner. Cette nomination fut remise à une séance ultérieure.

Dans les « communications », nous sommes informés :

a) D'une augmentation de la cotisation de 0,70 fr. annuellement, imposée par l'Union syndicale suisse. Somme minime, heureusement. Il est bon de rappeler que les syndiqués relevant de l'économie privée paient une cotisation beaucoup plus forte.

b) De l'initiative qui va partir contre la spéculation financière et dont les listes seront mises en circulation incessamment. Elle est appuyée par les milieux syndicaux.

c) Que le Cartel syndical cantonal neuchâtelois (ce n'est pas le nôtre !) a pris position en faveur du projet de réforme de l'enseignement.

C'est ce dernier sujet, au reste, qui était le point essentiel de notre ordre du jour.

Les secondaires se sont prononcés pour la révision de la loi.

On sait qu'en revanche les primaires se sont déclarés contre le projet, ce dont la presse neuchâteloise a donné connaissance par nos soins.

Un délégué a jugé si réservé notre communiqué dans les journaux qu'il le sentait assez conciliable avec le point de vue des secondaires.

Le soussigné a rétorqué qu'il n'en était rien, que le vote de nos six sections était acquis, qu'une action commune de tous les corps enseignants ne saurait être envisagée et qu'en conséquence il y avait lieu de laisser les associations professionnelles agir chacune pour elle-même et en marge du Cartel. Cette opinion reçut l'approbation du secrétaire syndical présent et fut partagée par l'ensemble des délégués.

Dans les « divers », nous apprenons qu'aux dires des actuels de l'Etat, notre Fonds de retraite est en très bonne situation financière. Le système de la capitali-

sation est décidément suranné. Il nous faudrait les lumières de l'actuaire Kaiser de Berne dont la formule a été appliquée dans le canton de Vaud. On demande que le Cartel se saisisse de la question et en discute dans une prochaine assemblée de délégués.

W. G.

### Admission

Mme Gisèle Robert-Penneveyres, institutrice au Locle, vient d'adhérer à la SPN-VPOD.

Qu'elle y soit la bienvenue !

W. G.

### Voyages de printemps : la Hollande

Durée : Six jours du lundi 15 au samedi 20 avril 1963.

*Itinéraire* : 15 avril : Départs : Neuchâtel : 6 h., La Chaux-de-Fonds : 6 h. 30, Le Locle : 6 h. 45.

Val-de-Travers - Pontarlier - Dôle - Dijon - Troyes (repas) - Châlons-sur-Marne - Reims - Laon - Ver vins - Maubeuge - Mons - Bruxelles (logement).

16 avril : Bruxelles : visite de la ville - Anvers (repas) - Breda - Rotterdam : visite de la ville et du port - La Haye (logement).

17 avril : matin : visite de La Haye, puis excursion à la plage de Scheveningen et Madurodam - Leiden -

Hillegom - Haarlem - Amsterdam (repas). Après-midi : visite de la ville (logement).

18 avril : Amsterdam - Alkmaar, marché aux fromages, port de pêche - visite de la grande digue - Volendam (repas) - excursion facultative à l'île de Marken - retour à Amsterdam (logement).

19 avril : Amsterdam - Utrecht, cité universitaire - Arnhem - Emmerich - Wesel - Cologne (repas) - Coblenze - Mayence (logement).

20 avril : Mayence - Darmstadt par l'autoroute jusqu'à Carlsruhe - Fribourg-en-Brisgau (repas) - Bâle - Delémont - Saignelégier - La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Neuchâtel.

*Prix du voyage* : 305 francs comprenant le transport en car, la pension complète et le logement, les taxes et service, sous réserve des prix définitifs dans les hôtels, le pourboire au chauffeur.

*Passeport* valable pour la France, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne pour autant qu'il ne soit pas périmé depuis plus de cinq ans.

*Inscriptions* jusqu'au 10 mars, auprès de Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle. Renseignements et bulletin d'inscription auprès du même (tél. 039/5 20 25).

Le voyage n'aura lieu qu'avec un minimum de 30 participants. Les bons de voyages sont acceptés.

## JURA BERNOIS

### Nouvelle loi sur l'enseignement gymnasial gratuit dans le canton de Berne

Les citoyens du canton de Berne sont appelés les 9 et 10 février prochains à procéder à une révolution pacifique dans le domaine scolaire, dont les conséquences se manifesteront au cours des prochaines décennies : l'introduction de la gratuité des études au gymnase.

On sait que les régimes libéraux de 1830 ont introduit, dans nos cantons, l'obligation de l'enseignement primaire, et dès la fin du siècle passé la gratuité absolue de ce degré d'enseignement. Le peuple bernois, en 1957, a accepté une loi sur l'enseignement secondaire rendant gratuit ce second degré dans le cadre de la scolarité obligatoire (5e à 9e années) et interdisant la perception de tout écolage ou frais de promotion. Grâce à cette loi, favorisant l'enseignement complémentaire du latin, des mathématiques spéciales et d'une troisième langue, la plupart des écoles secondaires sont devenues des « *Bezirksschulen* », certaines purement secondaires, d'autres préparant aussi au gymnase. Tout enfant capable doit pouvoir être admis à l'école secondaire, rendue gratuite et fournissant le matériel scolaire. Les externes bénéficient d'une bourse dite de « déplacements », et ceux qui entrent au gymnase ou au séminaire (Ecole normale), d'une bourse de fin de scolarité obligatoire, allant de 400 à 2000 francs.

Le législateur a voulu franchir une étape nouvelle en demandant la gratuité des études au gymnase.

On sait que le canton de Berne ne compte que des gymnases communaux — à l'exception de l'école cantonale de Porrentruy — à Berne, Berthoud, Bienne et Thoune, bénéficiant de subventions de l'Etat, à raison de 50 % des traitements du corps enseignant. Or, l'ouverture de nouveaux gymnases se pose de façon impérieuse pour l'Oberland, à Interlaken, et pour la Haute-Argovie, à Langenthal. Ces communes n'étant pas à même de consentir les sacrifices financiers nécessaires,

d'autant plus que les nouvelles écoles profiteront plus à une région qu'à une seule commune, il a fallu prévoir une aide nouvelle de l'Etat à l'ensemble des gymnases communaux. D'autre part, il est illogique que les communes entretenant un gymnase qui profite à toute une région, supportent la grande part des dépenses à cet effet.

Pour éviter une « cantonalisation » des gymnases, mesure contraire à la tradition bernoise, il est prévu une classification des communes entretenant un gymnase, en fonction de leur capacité financière et de la zone régulière de recrutement des élèves. Les subventions de l'Etat iront de 70 à 90 %, et affecteront l'ensemble des frais d'exploitation, et non pas seulement les traitements du corps enseignant. Cette mesure s'appliquera non seulement aux classes gymnasiales (Tertia à Oberprima), mais aux classes du degré secondaire intégrées à un gymnase (Sexta à Quarta).

Il s'agit de dépenses nouvelles consenties par l'Etat (2 à 3 millions de plus par année) pour soulager les communes entretenant déjà un gymnase, et pour aider celles qui veulent en ouvrir un. Aidant les communes en augmentant sa contribution, l'Etat introduit la gratuité absolue de l'enseignement au gymnase, spécifiant qu'aucun écolage ou frais de promotion ne peut être perçu. Cette mesure, prise en faveur des élèves venant des régions rurales, est complétée par la création de classes dites « d'adapter » ou de « raccordement » d'une durée d'un an, pour des élèves venant d'écoles où le latin, et les mathématiques spéciales enregistrent quelque retard sur l'enseignement normal.

La loi prévoit en outre la possibilité de subventionner la création de homes et pensions et le transport en commun d'élèves vers une école secondaire ou un gymnase, pour venir en aide aux écoliers de la campagne.

La loi de 1957 mentionnait l'octroi de bourses « aux élèves de condition modeste ». Cette dernière expression a été biffée.

Ce projet de loi vient à son heure, au moment où se pose le problème de la relève scientifique, de l'extension du recrutement de cadres qualifiés et de la nécessité de rechercher les intelligences où elles sont, sans considération d'ordre social ou régional. Si le problème est facile à résoudre à Genève, à Bâle, voire à Zurich, il en est autrement dans le canton de Berne, où les obstacles d'ordre géographique et l'absence de moyens de transport posent des exigences très lourdes aux autorités responsables.

L'application de la nouvelle loi permettra vraisemblablement de doubler, en dix ans, le nombre des bacheliers, en offrant une place plus grande aux élèves des milieux ruraux et ouvriers.

Le Grand Conseil a accepté à l'unanimité le projet soumis au peuple, projet qui répond au postulat de tous les partis. Nous sommes convaincus que les citoyens suivront leurs autorités en adoptant une loi progressiste et de grande portée sociale.

V. Moine, conseiller d'Etat,  
Directeur de l'instruction publique.

### Synode des Franches-Montagnes

Présidé par notre collègue René Bilat, instituteur à Noirmont, le synode du corps enseignant franc-montagnard a eu lieu à Saignelégier, à la fin de janvier. Un délégué des maîtres secondaires, M. Emile Boillat, entre au comité de la section qui se compose actuellement de M. R. Bilat, président, Mlle M. Marer, vice-présidente, Mlle F. Joset, secrétaire aux verbaux, M. G. Poupon, caissier et M. E. Boillat, secrétaire à la correspondance.

Après que l'assemblée eut honoré la mémoire des membres décédés elle procéda à l'admission de nouveaux collègues, Mlle Evelyne Froidevaux, institutrice aux Pommerats, M. Antoine Jecker, maître secondaire au Noirmont, M. Paul Simon, maître secondaire aux Breuleux, M. Paul Terrier, instituteur à Epiquez, M. Jean-Marie Aubry, instituteur à Goumois et M. Jean-Valentin Schmidlin, instituteur au Cerneux-Godat (Les Bois). Cordiale bienvenue à ces collègues.

Le synode prit connaissance du thème d'étude proposé par le comité central SPJ pour le Congrès pédagogique jurassien de 1964 : « L'enseignement obligatoire doit-il être modifié au vu de l'évolution des activités vers les carrières du tertiaire ? Perspectives d'avenir pour l'école jurassienne. »

On entendit enfin une conférence agrémentée d'un film et de projections sur « Berlin et le problème allemand », conférence présentée par deux collègues, MM. Bernard Chappuis et Paul Simon, après quoi nos collègues franc-montagnards sacrifièrent aux plaisirs de la table et aux joies de l'amitié dans l'accueillante salle à manger de l'Hôtel de la Gare, M. Georges Farine fonctionnant comme major de table.

H. D.

### Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

La presse jurassienne ayant donné des échos de l'assemblée générale annuelle de notre société, nous voudrions, à l'intention des membres qui n'ont pu assister à la séance, à l'intention aussi du corps enseignant jurassien et romand entier, commenter quelques points de l'ordre du jour.

1. **L'activité 1962** fut des plus réjouissantes, 5 cours ont été organisés :

- a) **Cours de manipulations élémentaires de sc. nat.** (1 semaine) à Porrentruy EN, en juillet, dir. : M. Ed. Guénat, dir. EN.
- b) **Construction d'un nichoir, étude des oiseaux, le fichier scolaire** (3 jours) Ecole de Bellelay (avril-mai), dir. : M. Ch. Vogel, inst.
- c) **L'Inclusal.** (Deux fois 2 heures), à Delémont EN, juin, dir. : M. J. Wagner, prof. EN.
- d) **L'Ecriture au chablon.** (Deux fois 2 heures), à Delémont EN, juin, dir. : M. P. Meury, maître au collège.
- e) **Photographie.** (3 jours), à l'école de Bellelay, octobre, dir. : M. Ch. Vogel, inst.

Quand il s'agit d'un cours donné sous forme de conférence, la limitation du nombre des participants est fonction de la grandeur du local et des possibilités de faire parvenir la voix du conférencier à chaque auditeur. Il en est tout autrement dans la plupart de nos cours qui demandent des installations techniques, des appareils, un mobilier approprié, de nombreux outils et une grande surface de plancher par élève. La saison, le lieu du cours et l'aspect financier ne sont pas à négliger non plus. Nous nous excusons encore auprès de tous ceux qui n'ont pu suivre le cours qu'ils avaient librement choisi. Ils obtiendront satisfaction cette année (cours de man. él.) ou l'année prochaine (l'Inclusal et l'Ecriture au chablon).

**Cours de photographie.** Quelques participants au cours « Le Nichoir » ont demandé à M. Vogel d'organiser un cours de photographie (travail de laboratoire). Contrairement aux considérations émises par ceux qui pensent que de tels cours peuvent nuire aux professionnels de la photo, nous pensons qu'une telle initiative ne peut que favoriser la vente d'appareils, de matériel, et accroître le nombre des gens qui s'intéressent à ce travail d'art. Nous pourrions facilement prouver que loin de diminuer l'activité des hommes du métier, ces cours contribuent à l'épanouissement d'une profession. Pensons aussi à la place qu'occupe actuellement l'image dans l'enseignement. Si cette image a été créée par le maître, choisie par lui, elle prendra encore une plus grande valeur.

### Nos requêtes à la DIP

Nous avons demandé :

- l'autonomie financière de la société (budget autonome) ;
- une réduction de la durée des cours de base pour les élèves de l'Ecole normale de Porrentruy.

Il serait trop long de reprendre tous les arguments invoqués par notre société ou par les organes responsables pour justifier l'acceptation ou le refus de nos demandes. Même si les deux revendications n'ont pas trouvé grâce devant la direction de l'instruction publique, nous pensons que les questions posées restent entières et que, tôt ou tard, elles devront être reprises pour les adapter à la situation actuelle.

(A suivre.)

### Rectification

« Educateur » No 3, 25. 1. 63, page 44, 2e colonne, 3e ligne du 3e quatrain ; lire : **Est-ce moi** et non : **Est-moi**.



## la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

La Mascogne, par Jean-Claude Fontanet.

Jean-Claude Fontanet traite là un sujet qui probablement n'avait encore jamais tenté la plume d'un romancier. La Mascogne, c'est ce petit jeu vieux pourtant comme le monde, que nous avons tous, peu ou prou, pratiqué, étant à l'école — que nous continuons d'ailleurs de pratiquer : la tricherie. Qui osera tout au fond de soi, jeter la pierre aux collégiens de La Mascogne ? La mascogne, inhérente à la nature humaine ; ce réflexe de défense...

Dans la « boîte à bachot » de Fontanet — le célèbre collège de Calvin, à Genève — on mascogne sans doute plus qu'ailleurs ; le « petit jeu » a été haussé au niveau de l'art ! Ce livre est l'étude d'une psychose collective. Mais, pour qui sait lire entre les lignes, il est aussi le procès de certaines conceptions erronées de l'enseignement, dont la moindre n'est pas le bourrage de crâne.

### Textes en français facile.

Les éditions Hachette publient sous ce titre<sup>1</sup> une collection nouvelle qui rendra de grands services à tous ceux qui enseignent le français à des personnes de langue étrangère.

Une fois acquis les rudiments de la langue, tous les élèves souhaitent s'évader des textes étroitement scolaires et essayer leur science neuve sur des ouvrages de dimension réduite, attrayants et instructifs à la fois.

L'opuscule qui vient de paraître remplit exactement ce but. On y trouvera trois sortes de textes :

1. des contes empruntés au folklore international ;
2. des historiettes policières, genre série « rose » ;
3. des anecdotes, des bons mots, qui égayeront et animeront la leçon.

Ajoutons que ces textes ont été rédigés avec un constant souci de simplicité et que leur

### POUR UNE MEILLEURE ÉLOCUTION

L'institutrice, servie par une langue imagée et correcte, donna, sur la fondation de la Confédération, une bien belle leçon, évocatrice, enthousiaste. Leçon peut-être pas très orthodoxe puisque faits légendaires et faits historiques y étaient mêlés ! Je n'eus pas la cruauté de lui en tenir rigueur. Car chacun sait que les historiens, par souci de la vérité historique, ont tué l'histoire nationale, la vidant de ses chapitres les plus merveilleux ; et que par conséquent ils ont également tué l'intérêt des enfants pour le passé !

Au cours de cette leçon deux émouvantes parenthèses s'ouvrirent. L'une où la maîtresse parla du général Guisan et du « rapport » du Grutli, aux jours sombres de 1940. L'autre où un enfant, invité par l'institutrice, (nous arrivons enfin à l'objet de cet article), décrivit la fête du rer août au village.

Blaise, donc, se leva et commença :

« Ce soir-là, toute la population du village se réunit devant le collège. Parce qu'en ce jour, partout en Suisse, on fête l'anniversaire de la fondation de la Confédération. Tout d'abord, c'est l'allocution du Président de commune ; ensuite les enfants, qu'on voyait épars dans la foule, se rassemblent et font entendre leurs chants. Puis l'on écoute un discours. Et, pour terminer, les villageois entonnent le chant « O monts indépendants ». Les lampions de toutes formes et de toutes couleurs s'allument comme par enchantement.

Enfin, à la grande joie des petits, la montée au feu... Aux sons de la fanfare, le long cortège s'ébranle. Là-haut, sur la colline, le feu brûle de toute sa force. Les gens arrivés au but se mettent à chanter. Les volcans, les feux d'artifices, projettent dans l'air comme des myriades d'étoiles. Après une heure, les gens évacuent les alentours du feu qui se meurt ! »

Je l'aurais entendu longtemps encore. Son style me rappelait le Philippe Monnier de « Mon village » tandis que celui de la maîtresse évoquait le Gonzague de Reynold des « Contes et légendes de la Suisse héroïque ».

Oui... je sais... Blaise a une étonnante facilité verbale. Mais plusieurs de ses camarades, sans être aussi brillants, ont une bonne élocution ; un langage qui nous change des « Et pi y'en a qui... » des moments consacrés (c'est du moins l'horaire qui le dit) à l'élocution, dans certaines classes.

A quoi attribuer la qualité de l'élocution de ces petits montagnards ? A une cause toute simple : leur maîtresse a toujours exigé et exige encore qu'ils répondent, à ses questions, par des phrases complètes. Et comme ces enfants sortent d'une classe inférieure où la maîtresse d'alors, (le fait m'avait frappé à l'époque), sans céder au souci illusoire de « respecter la spontanéité de l'enfant » leur avait déjà donné, dès leur entrée à l'école, la même bonne habitude, ils savent parler.

Comme savaient parler les petits Français des classes que j'avais visitées où, du bas en haut de l'échelle scolaire, le même souci d'une élocution correcte régnait.

N'y a-t-il pas là une indication ?

A. Ischer.

vocabulaire s'en tient, en principe, aux mots scientifiquement reconnus comme les plus usuels.

<sup>1</sup> Gaston Mauger, *Contes et Révélations, Histoires policières en français facile*, pour les exercices de lecture et de conversation. Librairie Hachette, 79, Bd St-Germain, Paris VIe.



# La Suisse et l'intégration

*Depuis trois ans environ, on parle beaucoup chez nous de l'intégration économique de l'Europe et, surtout, du rôle que la Suisse peut — ou doit y jouer. Il est bon, au moment où notre gouvernement va être amené à prendre des décisions à ce sujet, que chacun soit renseigné sur deux choses : l'intégration européenne dont on parle beaucoup, mais dont on ne sait, en général, que vaguement ce qu'elle représente, et la position de la Suisse que l'on ne connaît pas encore assez bien. Ce sera le sujet de la série d'articles que nous inaugurons aujourd'hui.*

## I. La tendance intégrationniste en Europe et dans le monde

L'intégration économique n'est pas un fait particulier à notre temps. Elle correspond, à la tendance générale de tous les temps, à la centralisation. En effet, si l'on étudie l'évolution historique dans le monde, on constate que les hommes, au cours des temps, se sont rassemblés dans des groupes de plus en plus étendus.

Au début de son apparition sur notre planète, l'homme vit dans le cercle restreint de la famille. Peu à peu, les nécessités vitales de l'existence l'obligent à se rapprocher d'autres familles : c'est la naissance des clans, puis des tribus ; celles-ci se donnent des chefs, qui, la plupart du temps, veulent élargir leur autorité ; cela donne naissance aux luttes, puis aux guerres entre clans. La victoire de l'un de ceux-ci conduit à l'englobement du vaincu dans le sein du vainqueur. On assiste ainsi à la création des grands empires : Athènes, Rome, l'Empire de Charlemagne. Cependant, ces grands empires sont créés par la force et ne répondent pas, la plupart du temps, à un sentiment populaire, ce qui conduit à leur effritement. Mais, peu à peu, un sentiment d'appartenance régionale, puis nationale, se fait jour parmi les populations, principalement celles d'Europe. Cela aboutit à la création des nations que nous connaissons encore aujourd'hui. De nos jours, cette évolution, loin de s'arrêter, continue, mais tend à faire naître chez chacun, un sentiment d'appartenance continentale en lieu et place du patriotisme national. Certes, ce stade de l'évolution de la mentalité n'en est qu'à ses débuts.

En Europe, cette évolution est particulièrement sensible depuis quelques années. Elle se manifeste, pour le moment, sur le plan économique surtout. Ce sont les manifestations concrètes de cette évolution des esprits que nous allons étudier.

A la fin de la deuxième guerre, l'Europe était exsangue. Elle avait été complètement dévastée par les combats et les destructions de toutes sortes. Il était urgent, vital même, de relever les ruines et de panser les plaies, si on ne voulait pas aller à un désastre économique plus grand encore.

Une partie de cette Europe, sous domination soviétique, entra dans l'orbite communiste. Très vite il se créa une barrière quasi infranchissable entre ces pays et le reste de l'Europe.

La partie occidentale de notre continent, elle, bénéficia d'une aide massive des Etats-Unis. C'est en vue de coordonner cette aide, et de la dispenser de manière rationnelle et efficace, que fut créé en 1948 le Plan Marshall. Cette initiative des Etats-Unis permit à ce pays de distribuer son aide de façon aussi large que possible, tout en ne dépassant pas ses capacités pro-

où chacun conserve son tarif douanier propre envers les non-membres, et l'Union douanière, où, à la suppression des restrictions des échanges entre membres, pres. Mais il était important, pour les bénéficiaires de cette aide, de pouvoir la coordonner entre eux et d'essayer de mettre au point, dans la mesure du possible et dans le respect des souverainetés particulières, les bases d'une politique économique commune. Ce fut la création de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), dont font partie la plupart — sinon tous — des pays de l'Europe occidentale.

Dernièrement, l'OECE, à la suite de l'association à l'organisme des Etats-Unis et du Canada, changea de nom pour prendre celui d'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Un certain nombre de pays en voie de développement se sont également associés à l'OCDE.

Parallèlement s'est créé le FMI (Fonds monétaire international), qui a pour double but de faciliter les paiements internationaux par sa corollaire, la Banque de règlements internationaux, et d'accorder une aide financière aux pays membres qui en ont besoin.

De plus, on a assisté également à la création du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), organisme qui groupe la plupart des pays du monde occidental ainsi qu'un certain nombre de pays en voie de développement, et dont le but est l'élimination progressive des barrières douanières.

Ces trois organismes précités (OCDE, FMI, GATT) travaillent en étroite collaboration pour essayer de substituer un marché mondial aux divers marchés nationaux.

Dans un cadre plus restreint, six pays d'Europe occidentale, la France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, ont commencé une intégration européenne plus poussée, procédant à la mise en commun de certaines de leurs ressources. S'attaquant d'abord au secteur des minerais, ils créèrent la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier), dont les résultats probants les conduisirent à la fondation de l'Euratom, qui tend à mettre en commun leurs recherches dans le domaine de l'utilisation pacifique nucléaire.

## II. Le Marché commun

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les différents pays d'Europe, dès après la guerre, prirent conscience du danger que représentait pour eux leur isolement économique, face à de grandes puissances comme les Etats-Unis et l'URSS. L'OECE et le GATT furent la première manifestation de leur réaction devant ce danger. Mais, bien vite, on se rendit compte que cette première ébauche d'intégration n'était pas suffisante, qu'il fallait mener les choses plus à fond.

C'est dans cette perspective que fut organisée la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) dont nous avons également parlé. Ce premier pas conduisait les six pays signataires dans la voie de l'intégration économique par secteur. Mais on se rendit compte que cette forme d'intégration, si elle présentait de grands avantages d'application, n'était pas assez rapide, et ne pouvait avoir que des résultats assez limités.

Devant ce problème, on s'est demandé s'il n'existait pas une forme d'intégration plus complète et, surtout, plus efficace. Selon le GATT, il existe deux formes d'élargissement des marchés : la zone de libre-échange,

s'ajoute un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers.

Les signataires du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté Economique Européenne (connue sous le nom de Marché commun) ont voulu aller plus loin. En effet, en plus de l'Union douanière définie plus haut, ils ont voulu que la CEE soit la base d'une mise en commun progressive des ressources et des productions de leurs pays, réalisant ainsi une véritable intégration économique, qui doit conduire à une intégration politique de l'Europe.

L'élimination des obstacles aux échanges, droits de douane et contingentements reste pourtant la base et l'objectif premier du Traité. C'est par rapport à cette élimination, qui correspond à la création du Marché lui-même, que les dispositions nécessaires dans d'autres domaines viendront s'organiser. Elle doit être totalement réalisée en une période de douze à quinze ans par une procédure assez automatique, cette période, dite transitoire, étant elle-même divisée en trois étapes en principe de quatre ans chacune. A chaque étape est assigné, sous le contrôle des institutions de la Communauté, un ensemble d'objectifs portant non seulement sur les progrès de l'élimination des obstacles aux échanges, mais aussi sur les mesures parallèles de rapprochement économique et social.

La suppression des droits de douane et des contingentements entre les Etats membres devra s'accompagner de la mise en place, à un rythme comparable, d'un tarif extérieur commun vis-à-vis des pays tiers, qui donne juridiquement au Traité de Rome son caractère d'Union douanière, le différencie d'une zone de libre-échange, et constitue à l'intérieur de la Communauté le premier facteur d'unification.

En outre, dans un cadre de protection identique, le rapprochement des économies devra être poursuivi par des mécanismes internes tendant à corriger les inégalités de prix, de conditions de travail, de répartition des facteurs de production : harmonisation sociale, procédure efficace de correction des distorsions dans les conditions de la concurrence, politique agricole commune tendant au rapprochement des prix, coordi-

nation des politiques monétaires, concours mutuel en cas de difficultés de balance des paiements, création d'un fonds social et d'une banque européenne, enfin, amorçe d'une répartition des charges d'aides aux pays en voie de développement.

Pour assurer le développement simultané du Marché commun et des éléments d'une politique économique et sociale commune qu'il doit comporter, un lien a donc été établi entre la poursuite du mécanisme assez automatique de démobilisation douanière et les progrès réalisés dans les autres domaines du Traité. Ce lien est constitué par la procédure du passage de la première à la seconde étape de l'élargissement du marché. C'est à ce stade que la poursuite de la libération du marché sera subordonnée à la constatation des progrès effectifs sur des points qui peuvent apparaître la condition d'un bon fonctionnement du marché lui-même, notamment le développement des échanges agricoles par des contrats à long terme, l'égalisation des salaires masculins et féminins et la mise en place du tarif extérieur commun.

Ainsi, les étapes de la période transitoire traduisent non seulement un souci de progressivité dans la réalisation du Marché commun, progressivité indispensable pour permettre les adaptations, mais aussi une volonté d'unité, comme l'exigent l'ampleur du Traité et la nécessité d'un équilibre constant dans son application.

Toutefois, le Traité de Rome n'est pas un traité de communauté politique, et les mécanismes de coordination se limitent au minimum indispensable tel qu'on peut le prévoir actuellement, ou encore, comme il est précisé à de nombreuses reprises : « ... dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du Marché commun. Il faut reconnaître qu'ils ont fait leurs preuves et le Marché commun a, malgré quelques « péripéties », conduit à des progrès insoupçonnables au moment de sa signature. Cependant, nous ne devons pas oublier que, dans l'optique des signataires, cette intégration économique n'est qu'un premier pas, certes important, vers une Europe pratiquement unifiée. Il serait dangereux de croire que seule l'économie des nations est en jeu.

(à suivre)

Marcel Rubin

## Comment je travaille... avec la correspondance scolaire

Depuis tantôt une année, ma classe correspond avec celle de Michel Tabet, au Bouchet-Mt-Charvin (Haute-Savoie).

Mon collègue français utilise :

Le *magnétophone*, avec lequel il enregistre des scènes de la vie scolaire et villageoise qu'il nous transmet ensuite.

Le *cinéma 8 mm*. Il possède une excellente caméra. Il a filmé, entre autres, des abeilles au travail, en très gros plan. Un délicieux accompagnement musical et un commentaire très sobre font de cette séquence une petite merveille.

Les élèves disposent d'un *petit appareil Kodak* pour apprendre à photographier.

Inutile de dire que *l'imprimerie* et le *limographe* sont d'autres précieux auxiliaires de nos échanges.

Les bandes magnétiques et les films nous sont envoyés régulièrement.

Mais je dois chaque fois emprunter les appareils pour auditionner ou visionner notre correspondance...

La distance relativement minime qui nous sépare nous a permis de nous rencontrer l'été dernier : En bateau, nous sommes allés chercher nos amis jusqu'à

Evian ; puis, ensemble, nous sommes revenus jusqu'à Ouchy, but de la course. Visite des quais, des beaux massifs des parcs majestueux ; repas à Vidy ; match de « foot » Suisse-France ; pataugeage au bord du lac : quelle journée heureuse !

Le film a su recréer tous ces moments ensoleillés. Que d'exclamations de joie, l'autre jour à la vue de ces images mobiles !

Il faudra bien se procurer ces appareils qui permettent de si bons échanges. Mais si je suis seul à pratiquer la Correspondance scolaire, la Direction des écoles voudra-t-elle financer un achat de quelques centaines de francs ?

Cet automne, je suis allé passer une journée dans la classe de mon collègue. Nous avons convenu du plan de travail à suivre cet hiver. Quelques élèves savoyards étaient heureux de m'annoncer que leur correspondant suisse était « aussi » venu les trouver avec leurs parents.

Je suis revenu avec des textes, des critiques de nos textes, des films, bref : ENRICHI, comme toujours, et plein de courage pour affronter le travail de l'hiver.

J. Ribolzi.

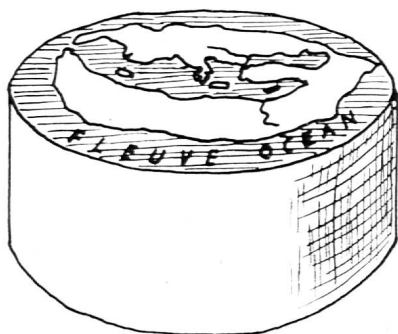
## La terre est ronde...

Les premiers philosophes grecs qui s'interrogèrent sur la forme de la Terre firent un raisonnement que nous n'avons guère de peine à reconstituer.

Abstraction faite des accidents de relief, la Terre est plate. Il n'y a qu'à regarder autour de soi, dans une plaine ou sur la mer, pour s'en apercevoir. Est-elle illimitée ? Autrement dit, trouverait-on toujours, en marchant en ligne droite, de nouvelles plaines, de nouvelles montagnes, de nouvelles mers ? C'est inconcevable. Donc la Terre est limitée. Et comme il n'y a pas de raison pour qu'elle s'étende dans une direction plus que dans l'autre, elle est circulaire.

Naturellement la Grèce est au centre de ce cercle, qui est lui-même au centre de l'univers. Ne rions pas trop, nous autres hommes du XX<sup>e</sup> siècle ; tous les pays du monde se sont pris à une époque ou une autre de leur histoire pour l'Empire du Milieu.

Il faut encore que la Terre ait une épaisseur. Donc elle est un cylindre. Anaximène estime cette épaisseur au tiers du diamètre. Un cylindre plus mince lui aurait sans doute paru trop fragile. Il ne devait pas aimer les tremblements de terre.



Mais une nouvelle question se pose. Comment ce cylindre tient-il dans l'espace ? On ne peut le placer sur des colonnes, car ces colonnes devraient avoir une base, cette base un socle, ce socle un soutien, ce soutien un appui, cet appui Jupiter sait quoi. On n'en finirait plus. On n'ose pas non plus le laisser tomber (personnellement, je le regrette. Car avouez qu'un cylindre terrestre en mouvement accéléré jusqu'à la fin du temps et de l'espace, un astre en chute éternelle dans l'infini, eût été une conception grandiose...)

Anaximène résout le problème. Le cylindre de son prédécesseur était trop lourd. Lui l'amincit, l'amincit, jusqu'à en faire un disque léger, qui repose simplement sur l'air — lequel emplit tout l'univers. Par prudence, son successeur, Anaxagore condense fortement l'air sous le disque terrestre ; puis, tranquilisé par cette sorte de coussin atmosphérique, il a l'audace de faire basculer la Terre vers le sud (oh ! pas trop, tout de même) ; ainsi le Soleil, qui tourne sur un plan horizontal, en éclaire tantôt le dessus (c'est le jour), tantôt le dessous (c'est la nuit). Empédocle, Leucippe et Démocrite voient les choses de la même façon. L'accord de tant de grands esprits est une forte preuve de la vérité du système.

Mais Pythagore survient. Il recueille les observations des savants, des navigateurs, des astronomes, il en fait lui-même. Et que disent ces observations ? D'abord que la mer n'est pas si plate qu'on le prétend ; aux yeux d'un marin, une île montagneuse apparaît

d'abord par son sommet, et semble émerger lentement à mesure qu'on s'en approche ; donc la surface des eaux est légèrement bombée. Et puis l'ombre de la Terre sur la Lune, lors des éclipses, est toujours circulaire ; or seule une sphère donne *toujours* une telle ombre ; un disque ou un cylindre se profilent parfois autrement. D'ailleurs la sphère n'est-elle pas le corps géométrique le plus parfait ?

\* \* \*

Ainsi la Terre est sphérique. Elle est immobile au centre de l'univers. La Lune, le Soleil, les planètes et les étoiles tournent autour d'elle. Les plus proches sont les plus lentes, les plus lointaines sont les plus rapides.

Des corps en mouvement produisent des sons. Donc les astres émettent des notes continues. Et comme tout, dans la Création, est loi, perfection, harmonie, les distances et les vitesses respectives des corps célestes sont réglées et leurs chants divers s'unissent en un accord parfait...

« Quels sons doux et puissants, demande Eustathe à Pythagore, et quelles harmonies d'une étrange pureté il me semble entendre dans la substance de la nuit qui nous entoure ! Mon âme, à l'extrême de l'ouïe, accueille avec surprise de lointaines modulations. Elle se tend, pareille à l'espérance, jusqu'aux limites de mon sens, pour saisir ces frémissements de cristal et ce mugissement d'une majestueuse lenteur qui m'émerveillent. Quel est donc le mystérieux instrument de ces délices ? »

« Le ciel même, lui répondait Pythagore. Tu perçois ce qui charme les dieux. Il n'y a point de silence dans l'univers. Un concert de voix éternelles est inséparable du mouvement des corps célestes. Chacune des étoiles mobiles, faisant vibrer l'éther selon sa vitesse, communique à l'étendue le son qui est le propre de son nombre. Les plus éloignées, qui sont nécessairement les plus rapides, fournissent à l'ensemble les tons les plus aigus. Plus graves sont les plus lentes, qui sont plus proches de nous ; et la Terre immobile est muette. Comme les sphères obéissent à une loi, les sons qu'elles engendrent se composent dans cet accord suave et doucement variable, qui est celui des cieux avec les cieux. L'ordre du monde pur enchante tes oreilles. L'intelligence, la justice, l'amour, et les autres perfections qui règnent dans la partie sublime de l'univers, se font sensibles ; et ce ravissement que tu éprouves n'est que l'effet d'une rigoureuse analogie... »

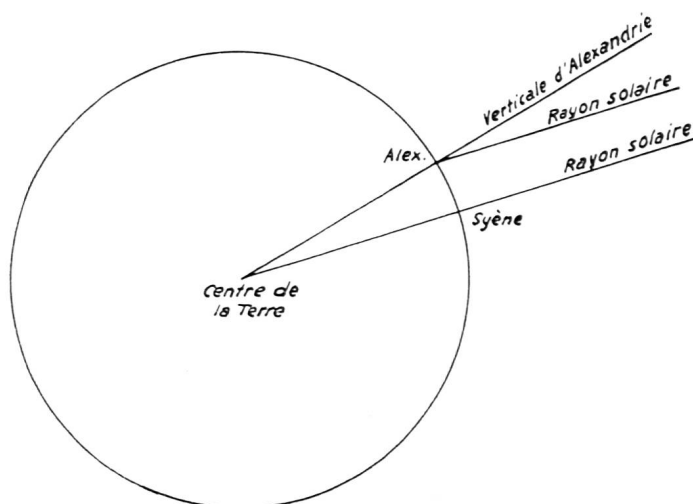
\* \* \*

Pythagore vivait au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Trois cents ans plus tard, Eratosthène d'Alexandrie voulut mesurer le globe terrestre, et il en trouva la dimension à peu près exacte.

C'est là une découverte inouïe. Songez que les Grecs, à cette époque, ne connaissaient qu'une petite partie du monde, et que l'on ne savait pas même s'il était possible d'en faire le tour. Mais Eratosthène n'eut pas même besoin de sortir de son cabinet de travail, si ce n'est pour mesurer devant sa porte l'ombre portée d'un bâton. Et sa démonstration est d'une telle ingéniosité, en même temps que d'une telle simplicité, que je m'étonne de ne pas la trouver dans tous les manuels d'histoire générale ; elle en apprendrait davantage aux écoliers sur le génie hellénique que bien des phrases savantes sur Aristote ou Platon.



Eratosthène avait entendu dire qu'à Syène (Assouan), au solstice d'été, le soleil éclaire les puits jusqu'au fond ; et il savait que Syène est à 5000 stades au sud d'Alexandrie. Il mesure l'angle que les rayons solaires font avec la verticale, à la même époque, à midi. Il trouve que cet angle est la cinquantième partie d'un cercle. Puis il fait le dessin suivant :



L'angle mesuré par Eratosthène et l'angle d'Alexandrie - centre de la Terre - Syène sont correspondants, donc égaux. Et l'arc Alexandrie - Syène est un cinquantième de circonférence. La circonférence de la Terre est ainsi de 50 fois 5000 stades, soit 250 000 stades.

On ne s'attendra pas à trouver là une mesure rigoureusement exacte. Il y avait trop d'approximation dans les données sur lesquelles a travaillé Eratosthène. Déjà ces nombres ronds le révèlent :  $\frac{1}{50}$ , 5000. Et puis Syène n'est pas exactement au sud d'Alexandrie, comme le croyait le savant grec. Et il n'est pas non plus exactement sous le tropique, de sorte que les rayons du soleil n'y sont jamais absolument verticaux.

Que représentent dans nos unités de mesure ces 250 000 stades ? On ne le sait malheureusement pas avec précision, et d'ailleurs le stade a varié avec le temps. Ses deux valeurs extrêmes semblent être 157,50 mètres et 177,40 mètres. La mesure trouvée est donc comprise entre 39 375 et 43 350 kilomètres.

Nous avons obtenu depuis des résultats plus rigoureux ; la méthode est restée celle d'Eratosthène.

Henri Rebeaud.

(A suivre.)

## Les enfants suivis... et les autres

Jean-Marc suit la première année primaire. Après cinq heures de classe, il apprend ses leçons avec sa maman. Il a tous les jours six mots de vocabulaire à copier et à savoir orthographier, une page à lire ou une poésie à apprendre. Un jour que sa mère est obligée de s'absenter, le petit fait tant bien que mal ses devoirs seul. C'est la première fois que cela lui arrive.

Le lendemain à midi, il revient la mine basse. Il a dans son carnet journalier un 2 (sur 10) de vocabulaire et un 5 de récitation, ses plus mauvaises notes à ce jour.

Examinons son cahier : les mots à apprendre étaient vraiment difficiles pour un petit bonhomme qui n'a que quatre mois d'école primaire derrière lui : « par-rain, marraine, filleul, filleule, homme, femme ». Pou-vait-il se souvenir de tous ces traquenards simplement en les copiant deux fois ?

Il n'est guère possible, d'autre part, qu'un enfant qui vient de commencer l'école primaire sache apprendre tout seul une poésie. Il a besoin qu'on la lui fasse répéter, qu'on lui souffle, qu'on rectifie pour qu'enfin il la mémorise correctement. Comment se fait-il donc qu'on donne à un enfant de 7 ans des devoirs qu'il est incapable de faire seul ? Cela signifie que l'école compte sur l'appui journalier des parents.

« Je veux bien l'aider, se dit la maman de Jean-Marc, j'ai le temps de le faire ; mais toutes les mamans sont-elles dans mon cas ? Je pense à ce petit Lucien dont la mère est vendeuse. Il n'a que des mauvaises notes, paraît-il. Serait-ce parce que sa maman ne rentre qu'à 7 heures du soir ? » Cette discrimination entre les enfants selon qu'on les aide ou qu'on ne les aide pas est-elle juste ? Il est tout de même surprenant que ces petits ne soient jugés que sur des devoirs qu'ils sont incapables de mémoriser sans aide. P.P.

Cet article a paru récemment dans « Coopération » et beaucoup d'entre vous l'ont probablement lu. Si nous avons jugé bon de le reproduire, c'est pour solliciter l'avis des maîtresses des classes inférieures sur le grave problème qu'il soulève, et susciter un débat dans ces colonnes.

C'est en effet toute la question des devoirs à domicile pour les petits qui se pose — ou se repose ici. L'auteur exagère-t-il quand il prétend que l'école établit « une discrimination entre les enfants selon qu'on les aide ou qu'on ne les aide pas ? » Son opinion paraît forcée, en tout cas, lorsqu'il dit que ces petits « ne seraient jugés que sur des devoirs qu'ils sont incapables de mémoriser sans aide. »

Mais d'autre part, l'école pourrait-elle renoncer à ce complément précieux que constitue la répétition de notions apprises, dans le cadre d'une famille normale ? L'enfant ne doit-il pas être accoutumé jeune à s'astreindre à un travail personnel à sa mesure, qui l'éveillera peu à peu au sens de la responsabilité ?

Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut nier le handicap sérieux qu'entraîne pour trop d'élèves le fait de n'être pas suivis régulièrement à domicile. L'école saurait-elle se satisfaire d'un système qui aggrave le décalage social des enfants ?

Tant de questions, qui ne font d'ailleurs qu'effleurer le problème, méritent une réponse. Le rédacteur se fera un plaisir de publier les avis exprimés et, s'il y a lieu, de nouer la gerbe.

J.-P. R.



## Pistes et empreintes d'animaux

La Baconnière, à Boudry, a publié récemment un très intéressant opuscule<sup>1</sup> dont nous extrayons le passage ci-dessous. Nous sommes persuadés qu'il rendra service aux maîtres lors de sorties dans la neige ou, le printemps revenu, dans les forêts ou sur les grèves. Illustré de photos et de schémas très nets, présenté dans un format « de poche », il constituera un précieux auxiliaire pour le maître et les élèves curieux des mystères de la vie animale.

En parcourant le pays à travers bois, forêts et pâturages, vous avez certainement remarqué les traces qu'y laissent les animaux.

Vous avez observé que l'**empreinte** des pieds de chaque animal a une forme particulière et que la **voie** — ensemble des traces laissées par les quatre pieds — diffère avec chaque espèce.

Les voies varient aussi selon l'**allure** adoptée par l'animal : pas, trot, galop et fuite.

Une succession de voies forme une **piste**.

### L'allure

Le **pas** est considéré comme la marche normale dans une **allure d'assurance** (voir figure), c'est-à-dire lorsque l'animal se déplace sans défiance. Il donne alors les empreintes et les voies qui serviront de base pour l'observation des autres allures.

Lorsqu'un animal va au pas, il pose plus ou moins exactement les pieds de derrière dans l'empreinte des pieds de devant. A cette allure, les traces sont donc généralement faites de deux empreintes superposées dont la plus visible, souvent même la seule visible, est celle des pieds postérieurs.

Lorsque les empreintes sont posées les unes devant les autres, en une seule ligne, dans l'axe de la marche, la **voie est droite**.

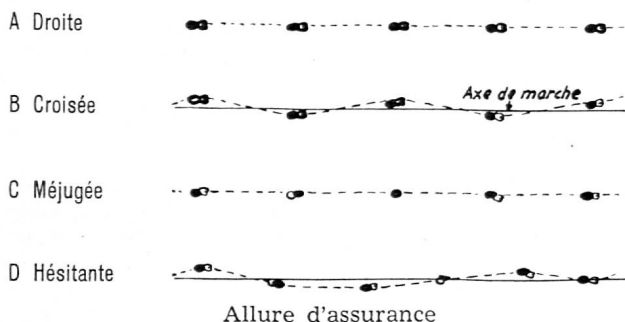
On dit alors que l'animal se **juge bien**. Cette voie est particulière aux loups et aux femelles des cervidés ; cependant chez ces dernières la **voie droite** ne se présente généralement que sur des trajets relativement courts. (Fig. A.)

La **voie est croisée** si les pieds d'un même côté viennent se poser régulièrement et parallèlement de chaque côté d'une ligne idéale : l'**axe de marche**. (Fig. B.)

Cette voie est habituelle aux mâles et aux femelles en gestation.

Si, du même côté, le pied postérieur vient se poser irrégulièrement dans l'empreinte du pied antérieur, soit tantôt en avant, tantôt en arrière, ou à côté de l'axe de marche, la voie est dite **méjugée**. Elle est propre aux femelles et aux jeunes animaux. (Fig. C.)

Les jeunes animaux ont aussi fréquemment une voie dite **hésitante**, quand celle-ci est irrégulière en même temps que méjugée. (Fig. D.)



Lorsque les intervalles entre les empreintes sont réguliers, l'allure est dite **réglée**, elle est particulière aux **mâles**, tandis qu'elle est généralement **irrégulière** chez les femelles et les jeunes sujets.

Le **trot** diffère essentiellement du pas en ce qu'il comporte un temps de suspension.

Les empreintes des pieds postérieurs ne s'impriment plus dans celles des pieds antérieurs, elles sont décalées ; les pinces des onglés et les orteils des autres animaux sont alors plus marqués que le talon.

La voie garde à peu près le même aspect, mais en plus allongé.

**Au galop**, l'animal s'élance des pieds postérieurs et retombe plus loin sur les pieds antérieurs : la voie aura l'aspect d'un rectangle ; si les deux pieds postérieurs agissent à peu près simultanément et les deux pieds antérieurs successivement, l'ensemble des empreintes prend la forme d'un Y : c'est la voie typique du lièvre, même à l'allure d'assurance.

Si la propulsion a lieu des quatre pieds successivement, les traces ont alors l'aspect d'un trapèze dont la forme sera variable. Au galop, les onglons des onglés sont visibles dans les traces.

Chez les animaux **en fuite**, la voie ressemble à celle du lièvre, avec des variantes suivant les espèces.

Les pinces ou les orteils s'écartent, les onglons s'impriment ; il en est de même dans les sauts et les bonds.

### L'observation des pistes

C'est une légère couche de marne, de sable humide ou après une faible chute de neige que l'on apprendra le plus facilement à lire dans le grand livre de la nature. Il ne sera, bien entendu, pas toujours facile de débrouiller l'écheveau des allées et venues qu'un lièvre aura effectuées durant toute une nuit.

Cependant, à suivre une piste et à l'observer attentivement, on arrive avec un peu d'exercice et un certain flair, tant au sens propre qu'au sens figuré, à déchiffrer les faits et gestes de l'animal... à lire son histoire. Selon la nature du terrain, certaines traces sont de véritables hiéroglyphes, car une même patte se posant sur des sols différents donne des empreintes dont les écarts de forme et de dimensions peuvent être importants. C'est dans l'argile que les empreintes sont les plus nettes et restent le plus longtemps fraîches ; la pluie cependant en émousse vite les arêtes.

Dans la vase molle, l'empreinte s'agrandit et se déforme plus ou moins, suivant la consistance de cette vase.

Si l'empreinte contient de l'**eau claire**, le passage de l'animal remonte à plus d'une heure, tandis que si l'**eau est boueuse**, le passage a eu lieu récemment.

Dans les **terrains sablonneux** et les **labours**, la netteté et les dimensions des traces sont très variables selon que le sol est plus ou moins détrempé.

C'est dans les **champs passés au rouleau** que les empreintes sont le mieux visibles, surtout si le sol est légèrement imbibé d'eau.

Les traces parmi les **rochers** et les **cailloux** sont très difficiles à observer. Il faut alors chercher à proximité un endroit boueux, recouvert de gravier ou de sable humide, pour y découvrir une trace.

C'est aussi près des **déjections** que l'on trouve le plus facilement une empreinte. La trace d'une **patte mouillée**

<sup>1</sup> Emile Brodbeck, *Pistes et empreintes d'animaux*, Ed. La Baconnière.

sur une pierre, par exemple, disparaît en général après un quart d'heure, encore faut-il qu'elle soit à l'abri du soleil et du vent.

**Dans les prés, les pâturages, les champs et les forêts,** les herbes et les céréales couchées, les feuilles écrasées ou déplacées, les branches cassées dans la piste, indiquent un passage récent si **la voie est humide** ou si **les gouttelettes de rosée** sont tombées.

L'extrémité des plantes effleurées montre la direction prise par l'animal.

**Par gelée blanche,** la voie se détache en sombre sur le milieu ambiant jusqu'au moment de la fonte.

Dans ces différents milieux, il faut chercher dans un endroit boueux, ou sur de vieilles taupinières, les traces d'une empreinte pour identifier l'animal, à moins qu'une touffe de poils n'ait été retenue par quelque branche et ne trahisse son propriétaire.

**Dans une neige de deux centimètres d'épaisseur** environ, les empreintes sont souvent très nettes mais c'est dans une neige compacte, par une température de zéro degré que les empreintes se marquent le mieux : elles se conservent admirablement s'il gèle ensuite.

**Molle et fondante, la neige** amplifie les empreintes et les rend confuses en donnant l'impression qu'elles appartiennent à des bêtes énormes.

**Dans la neige poudreuse,** le pied se moule mal et la neige retombe dans l'empreinte : les traces deviennent rapidement méconnaissables, surtout si le vent les balaye.

Seules les griffes ou le bord des pinces des onglés s'inscrivent dans la **neige gelée** — portante —. Souvent même, on ne les distingue que sous un certain angle de lumière.

Souvent, seule une connaissance approfondie des signes caractéristiques des empreintes de chaque espèce peut permettre à un œil exercé de découvrir les traces, même partiellement effacées par les intempéries, et de les identifier ensuite, d'après l'aspect général de la voie ou de la piste.

Connaître l'aspect général de la piste est très important pour distinguer entre eux les carnassiers dont les pattes possèdent quatre ou cinq orteils ; selon l'espèce, le pouce ne s'imprime pas, parce qu'il ne touche pas terre.

Emile Brodbeck.

## Le sobriquet

Le grand dictionnaire en dit : (du provençal soubriquet, propr. coup sous le menton). Surnom qui se donne à une personne, le plus souvent par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut de corps ou d'esprit, ou sur quelque singularité.

L'étymologie provençale est on ne peut plus claire : « un coup sous le menton », c'est raide, c'est net, et... tout le monde comprend ! Il est vrai que la définition qui suit est moins catégorique : c'est de la « dérision ». Selon le même dictionnaire, la dérision est une « moquerie, avec une nuance insultante ».

De toute façon, l'habitude des sobriquets, qui s'est ancrée dans le cœur des campagnards particulièrement, est condamnable, pour ne pas dire exécration. Et tous ceux qui ont à élever et éduquer des enfants feraient bien de la stigmatiser comme il se doit.

Il faut distinguer. Il est des sobriquets de village ou de ville, à vrai dire assez inoffensifs. Les habitants de mon village, par exemple, sont surnommés les « corbeaux ». Je n'y vois pas grand inconvénient, et me suis très docilement rangé dans la volière. Encore que ce surnom repose sur une erreur ornithologique ; car on n'a jamais vu un seul corbeau dans le ciel de mon village ; pas plus qu'on n'en verra à Rueyres ou à Pompaules. Et qui ne connaît les « ours » ou les « agaces » ? Autant d'appellations amusantes qui, croyons-nous, ne blessent personne. Le mieux, bien sûr, serait de supprimer même ces surnoms collectifs, mais n'en demandons pas trop.

Par contre, le sobriquet individuel est une offense. C'est vraiment « le coup sous le menton ». Il y a, dans le faux nom, un petit bout d'humour et... un grand bout de méchanceté. Franchement, avons-nous une haute estime pour la personne à laquelle nous « collons » un surnom ? On peut se permettre d'en douter. Incontestablement, il y a du mépris dans le sobriquet. La preuve ? Nous ne le disons jamais en face, à la personne « intéressée ». Ou, s'il nous arrive de le lui « flanquer à la figure », c'est que nous sommes fâchés : nous avons eu une altercation ; nous l'avons lancé dans la

colère, parce que nous savons pertinemment qu'il blesse. Il n'est que trop facile de tirer la conclusion : le sobriquet est méchant !

Nous pouvons faire quelque chose, à l'école, pour bannir à jamais cette détestable habitude. Mais il faudrait que les familles nous y aident. Les enfants n'ont que trop l'intuition de tout le mépris — quand ce n'est pas la haine — qu'exhale le faux nom. Et ils le répètent à plaisir parce que ça fait chaud au cœur de continuer à mépriser ou à haïr... Non ! n'initions pas nos petits à nos pensées basses : c'est une bien mauvaise action. Et essayons d'être tant soit peu charitables — pour une fois, c'est si facile — en appelant les gens par leur nom.

Ls. Pichonnaz.



### LA NEIGE

*Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires,  
Des histoires du temps passé,  
Quand les branches d'arbres sont noires,  
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé !*

*Quand seul, dans un ciel pâle, un peuplier s'élance,  
Quand, sous le manteau blanc qui vient de le cacher,  
L'immobile corbeau sur l'arbre se balance,  
Comme la girouette au bout d'un long clocher !*

*Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires  
Des histoires du temps passé,  
Quand les branches d'arbres sont noires,  
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé !*

Alfred de Vigny.

## L'école et la langue

Notre collaborateur Marcel Volroy a commencé l'an dernier sous ce titre la publication d'une série d'articles dont l'un a suscité la réaction que nous publions ci-dessous.

Il s'agissait de celui intitulé « Maître du second degré, professeur et maître secondaire »<sup>1</sup> dans lequel M. Volroy s'attachait à distinguer les dénominations de professeur — considéré comme un titre assez élevé chez nous — et de maître secondaire, réservé aux enseignants du cycle inférieur du 2e degré. L'auteur appuyait son argumentation sur certains usages français, écrivant entre autres ceci : Officiellement, toutefois, le professeur est celui qui enseigne dans un établissement secondaire ou supérieur ; on exige l'agrégation dans les lycées, la licence ou un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES) dans les collèges de jeunes filles.

A ce sujet, nous avons reçu d'un collègue français, professeur au Gymnase de Porrentruy, une lettre rectificative que nous publions bien volontiers.

Monsieur le rédacteur,

Vous permettrez à un Français de souche, professeur titulaire des lycées et collèges français et provenant directement du curriculum universitaire dispensé en Sorbonne, de redresser avec fermeté certaines assertions inexactes et incontrôlées de votre collaborateur M. Marcel Volroy, touchant des structures et des instances administratives dont il n'a apparemment qu'une connaissance fragmentaire et de seconde main.

Certaines des affirmations de votre collaborateur dans le numéro 40 de l'« Educateur » étant foncièrement dépréciatives et contraires aux faits — touchant les équivalences de titres en particulier — je me fais un devoir de signaler à l'attention des lecteurs du bulletin :

— que le CAPES ne signifie **pas** Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire mais Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire, contrairement à ce que veut bien en croire votre chroniqueur (p. 738, 2e colonne, lignes 27-28).

Notons que ce déchiffrement incorrect d'un sigle constamment utilisé dans le pays voisin, vicie à la base et de bout en bout **toute** l'argumentation de M. Volroy.

— Que le CAPES, ainsi replacé dans son vrai diamètre, habilite ses détenteurs à enseigner dans les lycées au même titre que l'agrégation et ne se limite en aucune façon « aux collèges de jeunes filles » (?) comme l'assure erronément M. Marcel Volroy (p. 738, 2e colonne, lignes 27-29).

— que les impétrants à une chaire d'enseignement dans les établissements français du type lycée ou collège ne doivent pas avoir « la licence ou **un** (?) CAPES » mais **la licence et LE CAPES**.

— Que le postulat de Marcel Volroy (p. 738, 1re colonne, lignes 28-32) : « Du moment que l'on prend

le mot professeur comme étant le synonyme de maître, nos « maîtres de gymnases » sont des professeurs licenciés (ou docteurs) et nos « maîtres secondaires » des professeurs certifiés »,

est **hors de toute proportion**, les collègues français titulaires du CAPES étant **déjà obligatoirement licenciés**, et le CAPES lui-même étant un concours de recrutement extrêmement difficile, d'un niveau technique **à peine inférieur à l'agrégation** et exigeant un minimum de trois ans d'études universitaires **après la licence** !

— Que la proposition suivante de M. Marcel Volroy (ibid., 1re colonne, lignes 32-37) : « Je n'entends pas dire par là que le certificat d'aptitude à l'enseignement de quatre disciplines (littéraires ou scientifiques, au choix, plus l'éducation physique qui est obligatoire) de ces derniers, ait quelque équivalence avec le certificat français d'aptitude à l'enseignement d'une seule discipline »,

ne fait **qu'aggraver la contrevérité précédente** et suggère même — si je lis bien entre les lignes — que le diplôme de maître secondaire, avec sa polyvalence de quatre branches si située sur un tout autre plan que son homologue français, ou prétendu tel, lequel se réduit à une seule et maigriotte spécialité...

— Qu'il me paraît aberrant — en ma qualité de membre de la Commission jurasienne d'examen pour l'obtention du brevet de maître secondaire — de voir placer en régime d'équivalence, d'une part, les maîtres suisses **bacheliers ou non**, nantis de ce diplôme et d'autre part, les collègues d'outre-Jura **bacheliers, licenciés et additionnellement sélectionnés par un concours difficile** où des agrégatifs eux-mêmes s'achoppent quelquefois.

Nos collègues maîtres secondaires honorent à chaque instant leur brevet professionnel par un enseignement de haute qualité. Aussi n'ont-ils pas besoin, que je sache, d'assimilations abusives pour mériter le « standing » intellectuel et social qui leur revient.

J'ajoute en dernière analyse que le sérieux des enquêtes antérieures de M. Marcel Volroy (même lorsque ses conclusions sémantiques semblent aventurées) m'aide grandement à placer la présente note dans sa vraie et seule perspective : celle d'un rectificatif courtois, objectif, et empreint d'estime confraternelle.

J. Savarit

Dr ès lettres  
Lauréat de l'Académie française  
Professeur au Gymnase  
de Porrentruy  
Membre de la  
Mission universitaire française  
en Suisse

<sup>1</sup> Voir « Educateur » No 40, du 23 novembre 1962, pp. 737 et 738.



## Quatrième série.

1.  $52 \frac{3}{28} - 7 \frac{5}{8} - 22 \frac{7}{40} + 16,9 =$
2. a)  $2 \frac{3}{4} \%$  de 88 fr.  
b) 39 mn 6 s : 1 mn 42 s =
3. Un tailleur coupe dans une pièce longue de 35 m, six fois  $2 \frac{1}{4}$  m et quatre fois  $3 \frac{1}{5}$  m. Combien de m reste-t-il ?
4. a)  $2337,41 \text{ dm}^2 \times 931 = ? \text{ ares.}$   
b)  $2064,202 \text{ t} \times 2,839 =$
5. Un home peut recevoir 180 enfants et contient des provisions pour 20 jours. Combien de jours ces provisions dureront-elles si 30 places sont inoccupées ?
6. Une vache a produit 3198,15 kg de lait en une année. Quelle est la valeur de ce lait si 1 litre pèse 1 kg 35 g et vaut 56 c ?
7. Un apprenti désireux d'acheter une montre économise chaque mois 24 fr. et calcule qu'après  $1 \frac{1}{2}$  année, il aura épargné 5 fr. de plus que le prix de la montre. Après un trimestre, son patron augmente son salaire de 11,50 fr. mensuellement. Dès lors, l'apprenti ajoute cette augmentation aux 24 fr. habituels. Après combien de mois pourra-t-il acheter sa montre ?
8. Sur un plan au  $1/50$ , un terrain à bâtir de forme rectangulaire mesure 47,6 cm sur 39,2 cm. Par le milieu de la longueur et de la largeur, on mène des axes qui forment 4 rectangles égaux. Combien mesurera la longueur de la barrière qui entourera un de ces rectangles ?
9. Les 3 brûleurs d'un fourneau à gaz consomment ensemble 420 l en une demi-heure. En un mois de 30 jours, deux des brûleurs sont utilisés en moyenne  $1 \text{ h. } \frac{3}{4}$  par jour. Que marquera le compteur à la fin du mois si, au commencement du mois il indiquait 7134 hl ?

## Cinquième série.

1.  $4807 \times 32,496$
2.  $992\,002,74 : 2439$
3.  $\frac{1}{2} + \frac{2}{3} + \frac{3}{4} + \frac{4}{5} + \frac{5}{6}$   
faites le total de ces 5 fractions et multipliez-le par 19.
4. Une caisse contient 31 712 fr. On en retire les sommes suivantes : 1356,25 fr., 3739,80 fr., 5728,40 fr., 518 fr., 9847, 15 fr. et 5876,75 fr. Calculez quel est le nouvel état de la caisse.
5. Déduisez de  $26 \frac{1}{2}$  la dix-neuvième partie du nombre  $281 \frac{5}{6}$ .
6. Un avion est en route pour New York. A 2 h. 15, une distance de 1922 km le sépare encore du but ; à 4 h. 59, elle est encore de 651 km.  
a) Quelle est la vitesse horaire de cet avion ?  
b) A quelle heure atteindra-t-il son but ?

7. Un bénéfice est partagé de la manière suivante : A en reçoit les  $\frac{7}{27}$ , B les  $\frac{5}{4}$  du reste et C reçoit le solde, soit 3320 fr. de moins que B. Combien chacun a-t-il reçu ?

8. Sur un terrain d'une surface de  $24 \frac{7}{8}$  ha, on construit une maison de 132,5 ares, puis une deuxième de 76,32 ares et enfin une troisième de  $6 \frac{3}{4}$  ha. Les routes et chemins prennent encore 2486 m<sup>2</sup>. Quelle surface reste-t-il pour le gazon ?

9. Un réservoir de 11 160 l est alimenté par une conduite qui fournit 24 l/min. En combien d'heures et de minutes le réservoir sera-t-il rempli ?

10. Un coureur, un cycliste, un nageur et un cavalier prennent part à une course d'estafette. Le coureur de l'équipe emploie le tiers du temps total, le cycliste le  $\frac{1}{4}$ , le nageur le  $\frac{1}{3}$  et le cavalier 1 h. 15. Le premier départ a eu lieu à 8 h. 30. Quand le but fut-il atteint ?

## Sixième série.

1. 384 636 ares : 48,2 m<sup>2</sup> = ?
2. 3734,58 kg + 16,359 t — 486 675 g = ? g.
3.  $28 \frac{5}{6} + 9 \frac{3}{4} - 6 \frac{1}{5} - 13 \frac{7}{8} - 5 \frac{11}{15} = ?$
4. Quatre ouvriers mettraient 18 jours pour creuser un fossé. Au bout de 9 jours, on engage 2 nouveaux ouvriers. De combien de jours le travail sera-t-il écourté ?
5. M. Muller achète un terrain à bâtir de forme rectangulaire, long de 21 m, large de 18 m. Le m<sup>2</sup> coûte 13,50 fr. Le vendeur lui ristourne  $\frac{1}{14}$  du montant de l'achat. Combien de m<sup>2</sup> M. Muller pourra-t-il acheter encore ?
6. Pierre fait souvent un même trajet à bicyclette. Quand il part à 7 h. à une vitesse de 16 km/h., il arrive au but à 10 h. 20. Aujourd'hui, il y est arrivé à 10 h. 5 après s'être arrêté 25 mn en route. A quelle vitesse moyenne a-t-il roulé ?
7. On a partagé une somme en donnant le  $\frac{1}{5}$  à Max, le  $\frac{1}{3}$  à Jean, le  $\frac{1}{4}$  à Henri, les  $\frac{3}{20}$  à Paul et le reste à François qui reçoit 25 fr. de moins que Paul. Combien chacun a-t-il reçu ? Quelle était la somme à partager ?
8. Un réveil retarde de 10 mn par heure. Je le mets à l'heure à 7 h. De combien retardera-t-il quand il marquera 7 h. 50 ?

## Seul l'essai pratique

permet de juger d'un produit en connaissance de cause. La boîte de couleurs opaques Pelikan surmontera victorieusement cette épreuve. Elle s'est imposée pour l'enseignement du dessin dans presque tous les pays du monde.

Ses teintes intenses et bien couvrantes conviennent à la façon de peindre des écoliers. Les godets de couleurs sont maintenus par des renforcements dans le fond de la boîte. On peut facilement les enlever pour nettoyer la boîte et les échanger rapidement contre de nouveaux. Les bords et les coins repliés de la boîte empêchent qu'on ne se blesse.

La boîte de couleurs opaques Pelikan est le fruit de plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs.

il est toujours difficile de convaincre par des paroles. Un essai pratique est préférable. Sur demande, nous enverrons volontiers aux maîtres de dessin une boîte de couleurs Pelikan 735/12 gratuite à titre d'échantillon.



Günther Wagner AG - Pelikan-Werk - Zurich 38

## LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à



### LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22  
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

### GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17  
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47  
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

### NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

### COLOMBIER

Restaurant DSR, rue de la Gare 1

### MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

### MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

### SIERRE

Restaurant D.S.R., place de la Gare

accidents  
responsabilité civile  
maladie  
famille  
véhicules à moteur  
vol  
caution

assurances vie

Mutuelle  
Vaudoise  
Accidents



Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

## A louer meublé Chalet du Col de Soud\*

11 chambres - 30 lits - confort - jeux sur VILLARS  
Un endroit idéal pour séjours et courses

Convien-drait pour :

ÉCOLES  
INSTITUTS  
GROUPES  
COLONIES



J. R. Huber-Kohli, tél. (025) 3 26 40 vous renseigne

\* Halte ligne de chemin de fer Villars-Bretaye

## Protège-cahiers

Demandez échantillons gratuits à l'Office suisse des imprimés antialcooliques scolaires, Lindenrain 5a, Berne.

## imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût  
**corbaz**  
**sa**